amU
Aix Marseille Université

PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

Campus Saint Charles

Opération bâtiment 5 et 12

TOME 2 – Volet fonctionnel

SEPTEMBRE 2025

SCET GESCEM Amoès

BANQUE des TERRITOIRES

SOMMAIRE

04 CADRAGE DES BESOINS ET SCHEMA DIRECTEUR DES INTERVENTIONS 3

I. Schémas directeur 4

I.1 - Priorisation des interventions 4
I.2 - Schéma directeur 4

II. Cadrage des besoins par usage 6

II.1 - Volet vie étudiante 6
II.2 - Volet tertiaire 6
a - Définition du nombre de Résident et de postes de travail à partir des effectifs projetés 6
b - Calcul de la capacité théorique des étages tertiaires pour respecter le ratio de la DIE 8
c - Déclinaison des surfaces tertiaires 10
d - Cas spécifiques du SUL 12
e - Liste des acronymes 12
II.3 - Volet Enseignement 12
II.4 - Volet encadrement pédagogique 13

05 DESCRIPTIONS DETAILLEES DES INTERVENTIONS ET DES BESOINS 14

I. Espaces bâtis 15

I.1 - Locaux dans le bâtiment Pouillon 15
I.2 - Bâtiment 05 16
a - Rez-de-chaussée 16
b - Rez-de-jardin 26
c - R+1 26
d - R+2 31
e - R+3 35
f - R+4 39
g - R+5 43
h - R+6 et R+7 47
I.3 - Bâtiment 12 53

II. Espaces et aménagements extérieurs 57

04
Cadrage des besoins et schéma directeur des interventions

I. SCHEMAS DIRECTEUR

I.1 - Priorisation des interventions

L'enveloppe budgétaire de l'opération ne permettant pas de traiter techniquement et fonctionnellement l'ensemble des surfaces des bâtiments 05, 12 et le bâtiment Pouillon, des niveaux de priorité par local ont été définis au stade de la programmation.

La Tranche ferme (TF) porte sur les missions suivantes :

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ensemble des locaux (priorités 1 & 2) défini au programme :
 - DIAG, APS, APD, DAA, PRO, AMT
- Travaux de réhabilitation pour les travaux de priorité 1
 - DIAG, APS, APD, DAA, PRO, AMT
 - VISA - SYN, DET, AOR, OPC

La Tranche optionnelle (TO) porte sur les missions suivantes :

- Travaux de réhabilitation pour les locaux de priorité 2 définis au programme fonctionnel :
 - VISA - SYN, DET, AOR, OPC

Les niveaux de priorités sont indiqués par une couleur d'encadré par local sur les plans de niveau détaillés et ont été reportés dans le tableau des surfaces.

I.2 - Schéma directeur

Répartition des fonctions

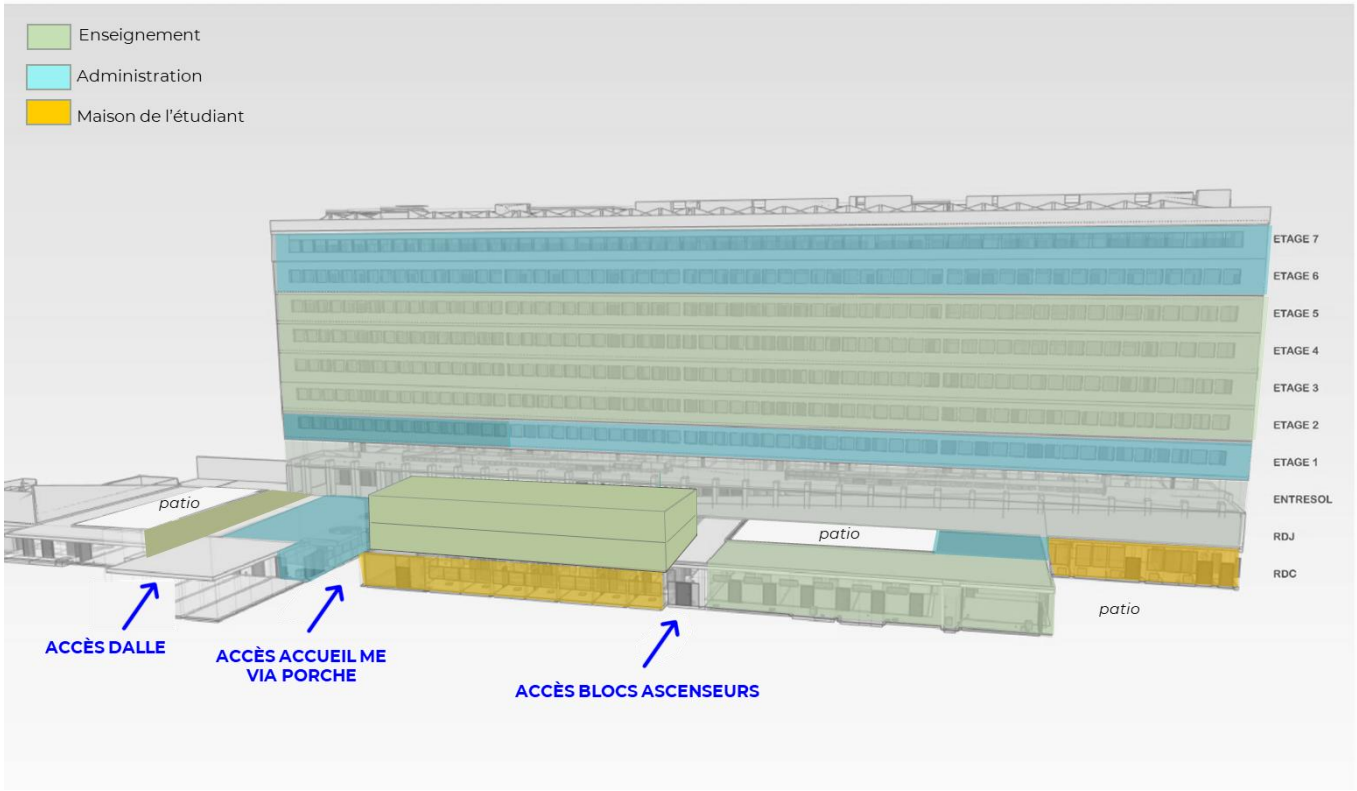
Les enjeux fonctionnels de l'opération sont pluriels. Tout d'abord, ils concernent quatre typologies de locaux :

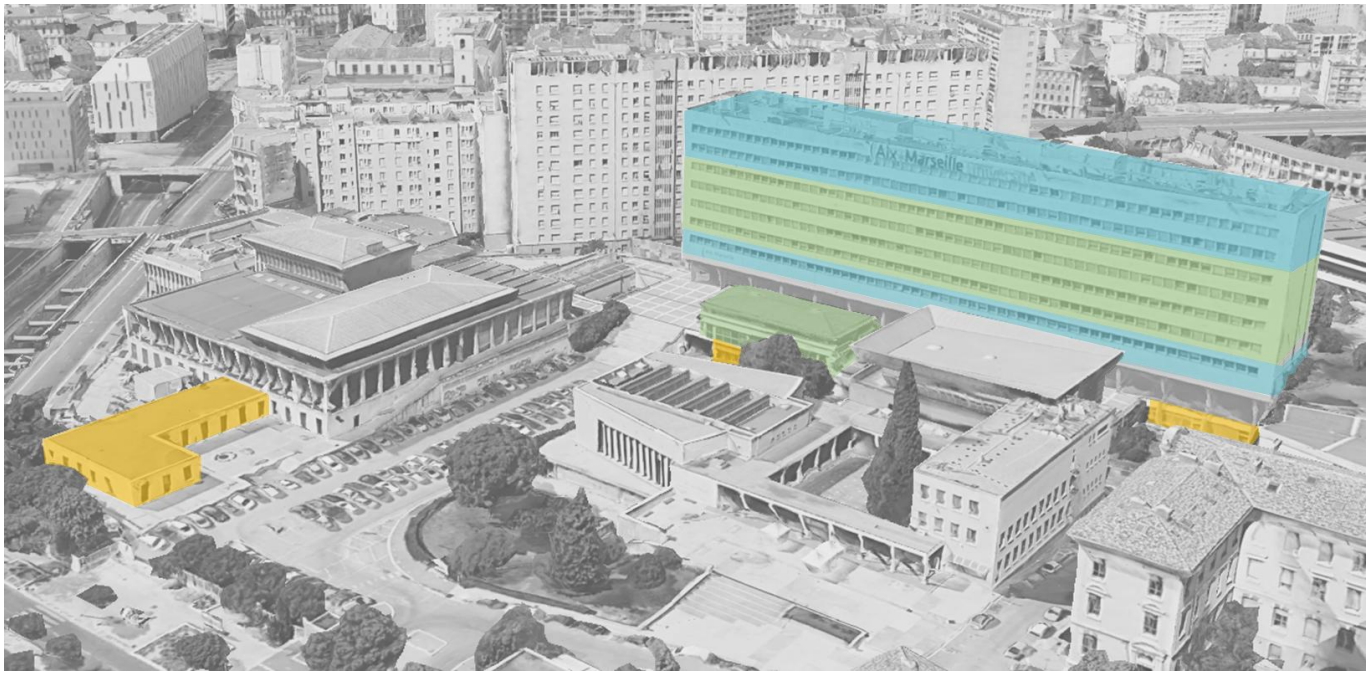
- Des locaux tertiaires ;
- Des locaux d'enseignement ;
- Des locaux d'encadrement pédagogique ;
- Des locaux de vie étudiante.

Pour chaque typologie, le chapitre suivant introduit un cadrage des besoins.

L'opération a pour objectif de clarifier l'implantation et de rendre visibles les locaux en les regroupant par typologie autant que faire se peut. C'est ainsi que les études de programmation ont permis de valider le principe des implantations suivantes :

- Regroupement des locaux de vie étudiante et de services aux étudiants au rez-de-chaussée et au R+1 du bâtiment 05, et dans le bâtiment Pouillon ;
- Regroupement des locaux d'enseignement entre le R+2 et le R+5 du bâtiment 05 et dans le bâtiment 12 ;
- Regroupement des locaux tertiaires des directions et services n'accueillant pas d'étudiants au R+6 et R+7 du bâtiment 05.





Ainsi, les flux étudiants sont concentrés dans les niveaux inférieurs, au plus près des locaux de vie étudiante et de services aux étudiants. En montant dans les étages, les flux se spécialisent et se réduisent. Enfin, les deux derniers niveaux sont dédiés aux personnels.

Interventions sur les bâtiments

Hormis la démolition de l'actuelle cafétéria, les interventions se feront à surfaces constantes. Aucune autre démolition ou extension n'est prévue. Le reste de l'opération concerne uniquement une réorganisation et une restructuration intérieure des locaux.

II. CADRAGE DES BESOINS PAR USAGE

II.1 - Volet vie étudiante

Le projet prévoit la création **d'une Maison de l'Etudiant**, composée de locaux destinés aux services aux étudiants et à la vie étudiante. Cette Maison de l'Etudiant vise à favoriser le dynamisme des activités des associations et d'offrir aux étudiants un certain nombre de services. Elle est financée par le fond CVEC.

Pour des raisons opérationnelles, la Maison de l'Etudiant se répartit sur deux sites :

- ***Le bâtiment Pouillon***, en entrée de campus : à proximité de la Bibliothèque Universitaire, cette partie du bâtiment Pouillon permet un accès facilité et indépendant depuis l'extérieur du campus, notamment en dehors des heures d'ouverture du campus. Il accueillera un espace polyvalent, un foyer et des espaces tertiaires pour les associations ;
- ***Le rez-de-chaussée du bâtiment 5*** : ces locaux graviteront autour d'une nouvelle cafétéria. Ils seront également en lien avec la nouvelle résidence CROUS toute proche. Ils comprendront un accueil de niveau 1 pour orienter, renseigner et aider les étudiants, plusieurs services étudiants, une épicerie solidaire/ressourcerie, et des stockages pour les associations.
- ***Le R+1 du bâtiment 5*** : d'autres services aux étudiants y seront présents, comme notamment le SSE.

Cette Maison de l'Etudiant doit constituer un véritable pôle dynamique et animé, valorisant les activités étudiantes, et garantissant une visibilité et une accessibilité des services aux étudiants.

La locomotive de ce pôle sera la nouvelle cafétéria installée au rez-de-chaussée du bâtiment 5, située dans la perspective de l'accès principal du campus, à la croisée des flux. Très visible et agrémentée d'une terrasse, elle attirera les étudiants et rendra visible l'accueil et les services situés à proximité.

Nota Bene : les locaux des services aux étudiants sont détaillés dans le volet Tertiaire.

II.2 - Volet tertiaire

Aix Marseille Université souhaite moderniser les espaces de travail des personnels administratifs et s'inscrire dans les orientations de la politique immobilière de l'Etat, parue en 2023. Cette dernière insiste notamment sur :

- L'intégration des nouvelles modalités d'organisation du travail en intégrant le développement du télétravail et le nomadisme des personnels ;
- Le décloisonnement des bureaux, la diversification des postures de travail, et la multiplication des espaces collaboratifs.
- L'organisation des nouveaux espaces de travail donnera lieu à la réalisation d'une mission spécifique de space-planning intégrée à l'opération qui bénéficiera du soutien d'une démarche d'accompagnement aux changements. Celle-ci sera mise en œuvre et piloté par amU (Direction de l'Amélioration Continue).

a - Définition du nombre de Résident et de postes de travail à partir des effectifs projetés

L'amU préconise le respect du ratio d'optimisation de la Direction Immobilière de l'Etat de **16m² SUB/résident**. Pour ce faire, la méthodologie validée a été la suivante :

- Validation des effectifs ETP projetés

- Application du taux nomadisme et ajout des prestataires/vacataires/stagiaires en fonction des missions qui peuvent conduire les personnels à travailler régulièrement en dehors des espaces de travail.

⇨ Définition d'un nombre total de **résident**

- Imputation d'un taux de foisonnement de 0,8 pour toutes les directions et tous les services, quel que soit le poste, pour intégrer l'organisation du travail : télétravail, semaine de 4 - 4,5 jours. (pour mémoire, la cible de la DIE se situe entre 0,6 et 1). Aujourd'hui, une autorisation allant jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine est proposée et généralement demandée par les salariés.

⇨ Définition d'un nombre de **poste de travail**

Tableau des effectifs, résidents et postes de travail :

	ETP	Résidents	PT
Directions & services communs			
Agence Comptable	28	28	23
DAF	8	8	7
DDD	8	7,2	6
DirFor - CIPE	11	10	8
DIRNUM	39	35	28
DRV - CST	12	9,9	8
SCASC	3	2,5	2
SCD	26	26	21
DRH	5	5	4
DFD	7	7	6
DHSE	1	1	1
DCP	4	4	4
Services aux étudiants			
SFPC - FORPRO	20	15	12
DVEC - BVE	4	4	4
DVEC - DCS	3	2,5	2
DRI	4	3,2	3
SCOLARITES	26	26	21
SSE	7	7	6
SUAPS			
SUIO	16	15,5	13
TOTAL	232	216,8	179

Ainsi, nous avons retenu un total de 217 résidents, correspondants à 179 postes de travail. Le nombre de poste de travail a été arrondi au supérieur par direction ou service. Aussi, le taux de foisonnement global (pour passer des résidents aux postes de travail) est de **0,83**.

Par rapport à l'état des lieux, et pour densifier les surfaces tertiaires, 5 directions non présentes actuellement dans le bâtiment 5 ou 12 ont été ajoutées ; il s'agit de la DRH, DFD, de la DHSE, de la DCP et de la DCS.

Répartition des effectifs par niveau

Au stade de la programmation, la localisation des directions et des services par niveau est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les services accueillant des étudiants sont localisés au plus près des espaces de vie étudiante et de l'accueil du rez-de-chaussée, et les directions ou services n'accueillant pas d'étudiants sont regroupés au R+6 et R+7.

Direction / Services	ETP	Résidents	PT
R+6 et R+7	152	143,6	118
Agence Comptable	28	28	23
DAF	8	8	7
DDD	8	7,2	6
DirFor - CIPE	11	10	8
DIRNUM	39	35	28
DRV - CST	12	9,9	8
SCASC	3	2,5	2
SCD	26	26	21
DRH	5	5	4
DFD	7	7	6
DHSE	1	1	1
DCP	4	4	4
R+1	64	58,5	48
SFPC - FORPRO	15	10	8
SCOLARITES	26	26	21
SSE	7	7	6
SUIO - sans accueil public	11	10,5	9
ForPro - Bilan de compétence	5	5	4
RDC	16	14,7	13
DVEC - BVE	4	4	4
DVEC - DCS	3	2,5	2
DRI	4	3,2	3
SUIO - accueil public	5	5	4
TOTAL	232	216,8	179

b - Calcul de la capacité théorique des étages tertiaires pour respecter le ratio de la DIE

Nota bene : pour mémoire, le ratio cible 16m²SUB s'appliquent au nombre de résidents, et non au nombre de postes de travail.

Etages 6 et 7

A partir de la surface SUB calculée sur les étages 6 et 7, nous arrivons à :

- Un nombre de résidents théoriques maximum de **159** ;
- Un nombre de postes de travail théoriques maximum de **131**, répartis en 2 x 66 postes sur les deux niveaux.

Le tableau ci-après indique le delta entre les nombres de postes de travail projetés au regard des effectifs connus au stade de la programmation et la capacité maximum de ces étages au regard du ratio cible de la DIE. A ce stade, **14 postes de travail ne sont pas encore pourvus**, permettant une marge de manœuvre dans l'évolution des espaces et des effectifs à terme.

	Etage 6	Etage 7	TOTAL
SUB calculée	1 271,75	1 271,28	2 543,03
Cible DIE 16m²SUB/R	16	16	16
Taux de foisonnement	0,82	0,82	0,82
Nb de résidents théorique	**80**	**80**	**159**
Nb de résidents projetés			*143,6*
Delta / théorique			*-15,4*
Nb de PT théorique	**66**	**66**	**131**
Nb de PT projetés			*118*
Detla / théorique			*-13*
m² SUB / PT théorique	**19,3**	**19,3**	**19,4**

RDC et 1e étage

RDC : Le rez-de-chaussée ne peut pas faire l'objet des mêmes calculs car les surfaces tertiaires sont noyées parmi d'autres typologies de surfaces, et il n'est pas possible de mener une réflexion en m² SUB Tertiaire. De plus, une surface importante est dévolue à des espaces d'accueil et de réunion mutualisés à l'échelle de l'ensemble des directions et services (accueil, salle de formation / réunion, box pour permanence ou entretien…). Le tableau ci-dessous montre un effort d'optimisation des surfaces, notamment pour les bureaux partagés des services présents à ce niveau (ratio de 9,5m²SU/PT).

SURFACES RDC	
Accueil	72
Formation - Atelier - Réunion	
Salle 1	44
Salle 2	60
Salles de travail / Box	
Box	14
Box	14
Box	8
Salle de travail - réunion	28
Box	13
Box	16,6
Salle de détente - réunion	59,8
Bureaux Services	
BVE - 2 x 2 PT	41
DRI - 3 PT	27
DCS - 2 PT	14
SUIO - Accueil	42
Logisitique	
Sanitaires - LM	10
TOTAL	**463,4**
M² bureaux	124
Nombre de PT	13
M² SUN / PT	9,5

R+1 : au R+1, il est proposé de soustraire les surfaces existantes de consultation du SSE pour le calcul de la SUB, car cette typologie de locaux ne s'apparente pas à des surfaces tertiaires. Les espaces de bureaux et locaux annexes du SSE sont eux, intégrés.

	TOTAL
SUB calculée	1 268,10
SUB **hors esp. consultation SSE**	1 093,14
Cible DIE 16m²SUB/R	16
Taux de foisonnement	0,82
Nb de résidents théorique	**69**
Nb de résidents projetés	*58,5*
Delta / théorique	*-10,5*
Nb de PT théorique	**57**
Nb de PT projetés	*48*
Detla / théorique	*-9*
m² SUB / PT théorique	**19,2**

Le nombre de poste théorique est de **57**. Là encore, une marge de manœuvre est identifiée, avec un **delta de 9 postes de travail** au regard des effectifs projetés annoncés pour les services concernés.

Synthèse du nombre minimum de postes de travail à retrouver par niveau

Niveau	Nb de PT cible
RDC	13
R+1	57
R+6	66
R+7	66
TOTAL	**202**

En fonction des configurations des espaces de travail, le nombre de postes de travail par niveau pourra être ajusté uniquement à la hausse (îlot de 4 postes de travail, quartiers de 8 à 10 postes de travail maximum).

Positions de travail

Chaque poste de travail **sera a minima doublé** d'une position de travail.

Aussi, au global et au minimum, **404 positions de travail** devront être comptabilisées.

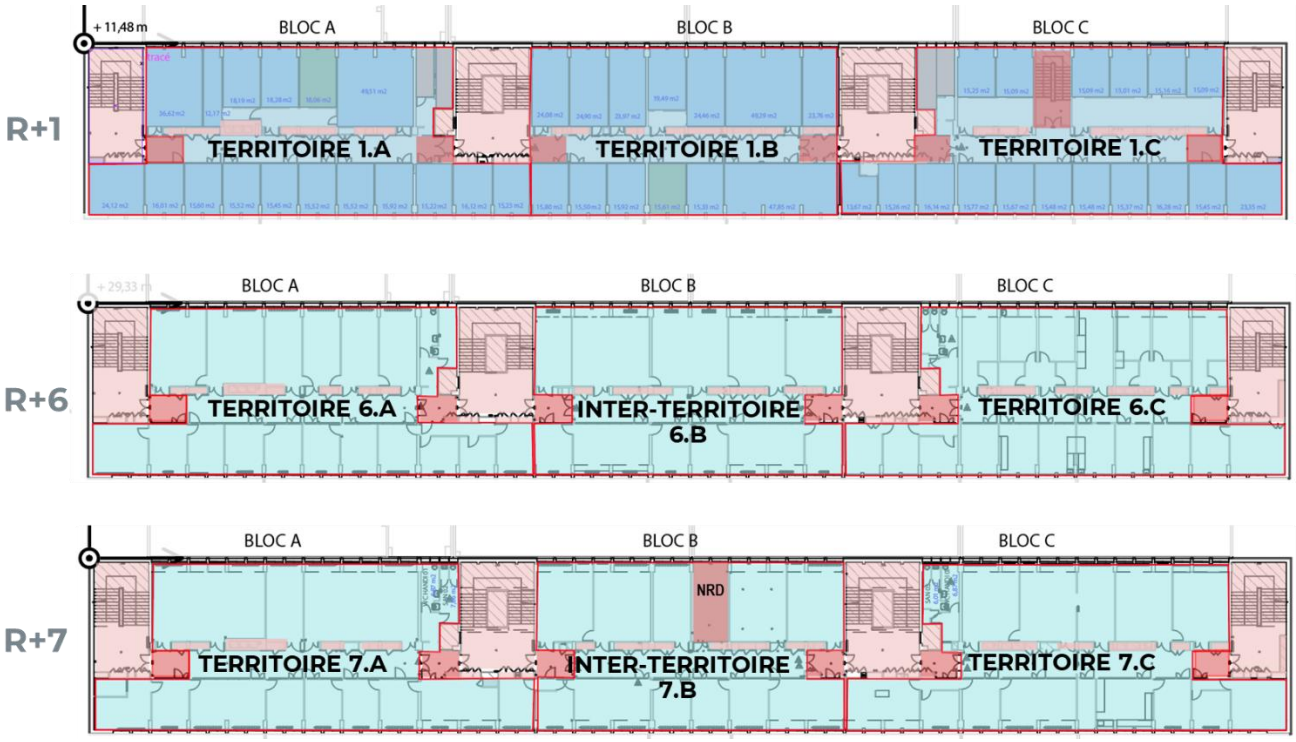
Une position de travail est définie comme l'ensemble des emplacements de travail, dans tout leur variété (espace ouvert, salle de réunion, bulle, box, salle de convivialité…).

c - Déclinaison des surfaces tertiaires

Suivant un objectif de modernisation des espaces de travail des personnels administratifs, un travail de réflexion sur la sémantique des espaces et sur la décomposition de chaque niveau a été mené.

Ainsi :

- Pour les étages 6 et 7 :
 - Les blocs A et C sont appelés des « ***Territoires*** »
 - Le bloc B est appelé « ***Inter-territoire*** »
- Pour le R+1, les blocs A, B, et C sont appelés des « ***Territoires*** ».



Les ***territoires*** regroupent des espaces similaires d'un territoire à l'autre. Chaque territoire comprend :

- Plusieurs ***quartiers*** comprenant des postes de travail regroupés en plateaux ouverts ;
- Des bulles pour s'isoler ;
- Des salles de réunions de 4 et 10 places ;
- Un espace de convivialité (tisanerie) ;
- Des locaux annexes (reprographie, sanitaires, local ménage).

Il est attendu que la composition et la configuration des territoires soient très similaires d'un territoire à l'autre pour :

- Garantir une grande flexibilité des espaces dans le cadre d'aménagements ultérieurs ;
- Faciliter le changement d'affectation des espaces en fonction des évolutions des effectifs et des services / directions à accueillir.

Les ***inter-territoires*** regroupent des espaces collectifs mutualisés pour l'ensemble des services et des directions présents dans le bâtiment. Ils doivent être faciles d'accès, visibles et ouverts à tous les personnels.

On retrouvera notamment :

- 1 très grand espace de convivialité et de restauration ;
- 1 grande salle de réunion de 30 places ;
- Des espaces de travail fermés (salles de réunion, bulles) ;
- Des plateaux ouverts comprenant 8 postes de travail ;
- Des espaces de convivialité de proximité (tisanerie).

Ces espaces comptabiliseront un grand nombre de positions de travail, permettant aux agents de varier les postures et les ambiances de travail.

Le travail de space-planning qui sera mené par le titulaire de la présente opération pourra questionner ou adapter ces dispositifs au regard de la concertation qui sera menée.

d - Cas spécifiques du SUL

Le Service Universitaire des Langues est implanté au R+2 du bâtiment 5. Les travaux ayant été livrés en 2023 dans le cadre du précédent CPER, l'ensemble du bloc C du R+2 comprenant les locaux du SUL est hors périmètre pour cette opération.

Le SUL reste toutefois à proximité des services implantés au rez-de-chaussée et du R+1, et bénéficiera des locaux mutualisés.

La signalétique devra l'intégrer pour garantir une bonne visibilité et une bonne accessibilité du service.

e - Liste des acronymes

AC : Agence Comptable

DAF : Direction des Affaires financières

DDD : Direction Développement Durable

DIRFOR – CIPE : Centre d'Innovation Pédagogique

DVEC – BVE : Bureau de la Vie Etudiante

DIRNUM : Direction du Numérique

DRV – CST : Direction de la Recherche et de la Valorisation – Cellule de Culture Scientifique

DRH : Direction des Ressources Humaines

DFD : Direction de la Formation Doctorale

DHSE : Direction Hygiène, Sécurité et Environnement

DCP : Direction de la Commande Publique

DCS : Direction Culture et Société

DRI : Direction des Relations Internationales

SCASC : Service Commun d'Action Sociale et Culturelle

SCD : Service Commun de Documentation

SFPC-ForPro : Continuing Professional Development Service - Service de Formation Professionnelle

SCO : Scolarités

SSE : Service de Santé Etudiante

SUAPS : Service universitaire des activités physiques et sportives

SUIO : Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation

II.3 - Volet Enseignement

Le volet Enseignement regroupe les locaux d'enseignement général et les locaux d'enseignement spécialisés. L'objectif majeur concernant ce volet est le regroupement des salles dans plusieurs étages du bâtiment 5 et dans le bâtiment 12, pour une meilleure visibilité des locaux et un regroupement des flux étudiants à ces étages.

Plus précisément, l'opération prévoit :

- Pour les salles banalisées et ou mixtes : dans la mesure du possible, ces salles auront une capacité de 40 places, pour correspondre à la taille des groupes souhaitée par amU ;
- Pour les salles de TP informatique : les salles informatiques existantes au R+3 du bâtiment 5 sont maintenues en l'état, et sont complétées par une salle complémentaire au même niveau et dans le même bloc d'une part, et deux salles dans le bâtiment 12 ;
- Pour les salles de TP Sciences :
 - Regroupement des salles de TP par département ;

- Modernisation, sécurisation et mise aux normes avec le changement des équipements (paillasses humides, paillasses sèches et déplacement de sorbonnes) ;
- Optimisation des locaux annexes aux salles de TP.

Le volet Enseignement concerne également des salles de travail de petite capacité à proximité des locaux d'enseignement, au profit des étudiants et de leur besoin de locaux pour travailler en autonomie et/ou en petit groupe.

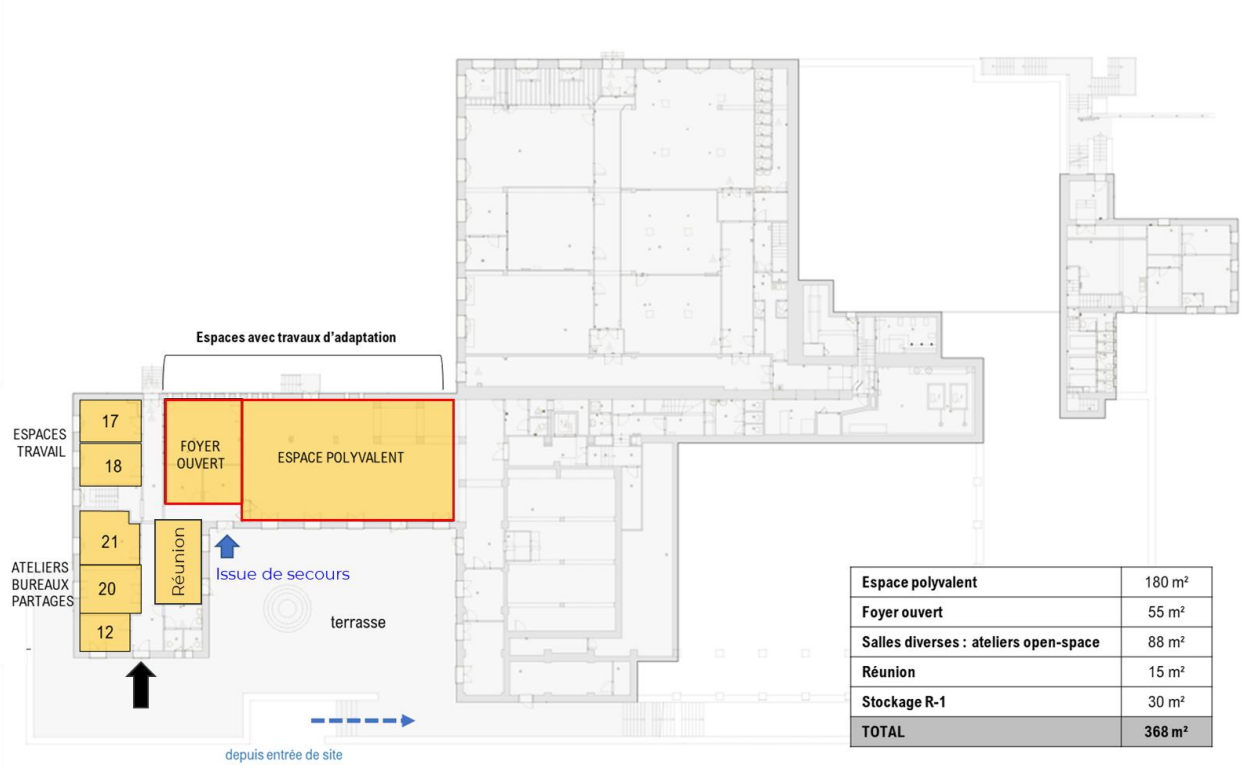
II.4 - Volet encadrement pédagogique

Les locaux d'encadrement pédagogique sont constitués des locaux de travail collectifs pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Ceux-ci sont disséminés dans les étages du bâtiment 5 au plus près des locaux d'enseignement.

05
Descriptions détaillées des interventions et des besoins

I. ESPACES BATIS

I.1 - Locaux dans le bâtiment Pouillon



Espace polyvalent	180 m²
Foyer ouvert	55 m²
Salles diverses : ateliers open-space	88 m²
Réunion	15 m²
Stockage R-1	30 m²
TOTAL	368 m²

Vocation

Situé en entrée de campus, la localisation de locaux de vie étudiante dans le bâtiment Pouillon est stratégique. En effet, cette dernière permet d'envisager une ouverture de l'espace polyvalent en dehors des horaires du campus, grâce à un accès indépendant sur l'arrière du bâtiment.

Sur les horaires d'ouverture du campus, en journée, les locaux seront accessibles à l'ensemble des étudiants. Le reste du temps, seules les associations étudiantes pourront avoir accès aux locaux, grâce à un système de contrôle d'accès (badge au niveau de l'entrée principale et badge au niveau de l'espace polyvalent). Si des événements ont lieu en soirée, l'ensemble des étudiants pourront être accueillis sous le contrôle des associations.

Tableau de surface détaillé

BATIMENT POUILLON					368		
P.	0.1	Espace polyvalent	1	180	180	1	CVEC
P.	0.2	Foyer ouvert	1	55	55	1	CVEC
P.	0.3a	Espaces de travail	1	17	17	2	CVEC
P.	0.3b	Espaces de travail	1	18	18	2	CVEC
P.	0.4a	Ateliers - bureaux partagés	1	21	21	2	CVEC
P.	0.4b	Ateliers - bureaux partagés	1	20	20	2	CVEC
P.	0.4c	Ateliers - bureaux partagés	1	12	12	2	CVEC
P.	0.5	Réunions	1	15	15	2	CVEC
P.	0.6	Stockage R-1	1	30	30	2	CVEC

Description des besoins et des interventions prévues

Le nouvel accès principal sera déplacé à proximité des bureaux étudiants (flèche noire) de façon à bénéficier d'une meilleure visibilité depuis l'entrée du site. L'accès principal actuel (flèche bleue sur le plan) sera conservé comme issue de secours selon les besoins du projet.

Les locaux prévus dans le bâtiment Pouillon sont les suivants :

- **Espace polyvalent** : ce grand espace dédié à la vie étudiante servira à la fois à des événements festifs, culturels ou des réunions organisées par les étudiants. La polyvalence du lieu sera garantie pour une capacité de stockage au R-1 pour y entreposer du matériel. En priorité 1, il est prévu le rafraichissement de la salle, et son équipement en système de sonorisation et de lumière. En priorité 2, des gradins et une scène pourraient être installés. Des zones calmes non cloisonnées et équipées de mobilier adapté pourront également offrir des espaces complémentaires de travail aux étudiants.
- **Foyer ouvert** : le foyer comprend un espace kitchenette et bar, qui s'ouvre sur l'espace polyvalent. Les deux espaces devront toutefois pouvoir être indépendants (rideaux coulissants ou porte coulissante). L'espace n'a pas vocation à accueillir une cuisine pédagogique.
- **Espaces de travail** : ces locaux tertiaires sont destinés aux associations pour se réunir et travailler seul ou à plusieurs.
- **Ateliers et bureaux partagés** : ces locaux sont destinés aux associations, et seront polyvalents. Le mobilier doit donc être facilement déplaçable.
- **Salle de réunion** : cette salle pourra accueillir jusqu'à 6-7 personnes.
- **Stockage** : situé au R-1, il permet le stockage du matériel des associations étudiantes et du mobilier pour les activités et les événements organisés dans l'espace polyvalent.

I.2 - Bâtiment 05

a - Rez-de-chaussée

Vocation

Jusqu'alors peu valorisé, le rez-de-chaussée a vocation à devenir le point d'entrée principal du bâtiment 05, et un pôle animé et attractif pour la vie étudiante. Sa visibilité est un enjeu fort.

Ce niveau regroupera de nombreuses fonctions, dont les fonctions d'accueil, de vie étudiante, de vie de campus et d'enseignement. De ce fait, les interventions prévues, leur niveau de priorité et leur technicité sont variées.

L'opération prévoit de renforcer la perméabilité, depuis les différentes ailes du bâtiment, depuis les patios et abords, et depuis les bâtiments attenants.

L'accessibilité et l'attractivité de ce pôle seront à travailler en créant des espaces conviviaux et accueillants.

Ce bâtiment sera également le lieu de regroupement des personnels et des enseignants dans les deux derniers étages, offrant des espaces de travail, de rencontre et de détente modernisés.

Plan détaillé du niveau



Tableau de surface détaillé

	Code	Local / Espace	Nb	m² SU	TOTAL m² SU	PRIORITE	CVEC/CPER	Nb PT	Nb position	Capacité
BATIMENT 5 - RDC					**2 291**			**15**	**83**	
5.0.Accueil étudiant					**72**					
5.	0.AC.1	Zone d'accueil et d'information	1	60	60	1	CVEC			
5.	0.AC.2	Banque d'accueil 1-2 PT	1	12	12	1	CVEC	2		
5.0 Services aux étudiants					**438**					
	Bureaux services aux étudiants				**117**					
5.	0.SE.1a	Bureau BVE 2 PT	1	18,21	18	2	CVEC	2		
5.	0.SE.1b	Bureau BVE 2 PT	1	22,4	22	2	CVEC	2		
5.	0.SE.2	Bureau DRI 3 PT	1	26,4	26	2	CVEC	3		
5.	0.SE.3	Bureau DCS 2 PT	1	13,7	14	2	CVEC	2		
5.	0.SE.4a	Bureau SCUIO 1 PT	1	11,2	11	2	CVEC	1		
5.	0.SE.4b	Bureau SCUIO 3 PT	1	25,1	25	2	CVEC	3		
	Locaux annexes				**321**					
5.	0.SE.5	Box	4		56	2	CVEC		4	
5.	0.SE.6	Box proximité lounge	1		9	1	CVEC		1	
5.	0.SE.7	Salle de travail	1	24,8	25	2	CVEC		10	
5.	0.SE.8	Salle de détente / réunion	1	59,8	60	1	CVEC		18	
5.	0.SE.9	Sanitaires personnels	1	20	20	PM	PM			
	Salles de formation / réunion				**106**					
5.	0.SE.10a	Salle de formation 1	1	45	45	2	CVEC		20	
5.	0.SE.10b	Salle de formation 2	1	61,3	61	2	CVEC		30	
5.0 Cafétéria CROUS					**279**					
	Back office				**70**	1				
5.	0.C.1	Réception / décartonnage	1	7	7	1				
5.	0.C.2	Bureau	1	8	8	1				
5.	0.C.3	Chambre froide	1	10	10	1				
5.	0.C.4	Réserve neutre	1	6	6	1				
5.	0.C.5	Assemblage, dressage, lavage	1	15	15					
5.	0.C.6	Vestiaires H/F dont sanitaires	2	7	14	1				
5.	0.C.7	Local déchets	1	10	10	1	50% CVEC / 50% CPER			
	Espaces de distribution				**25**	1				
5.	0.C.8	Comptoir / Vitrines / Espaces de	1	25	25	1				
	Espaces de consommations partagés				**184**	1				
5.	0.C.9	Espace de consommation	1	150	150	1				115
5.	0.C.10	Point service	1	7	7	1				
5.	0.C.11	Tri sélectif déchets et réemploie	1	5	5	1				
5.	0.C.12	Sanitaires convives	2	8	16	1				
5.	0.C.13	Local ménage	1	6	6	1				
5.0 Locaux de vie étudiante					**472**					
	Epicerie solidaire / atelier associatif				**204**					
5.	0.VE.1	Epicerie solidaire	1	146	146	1	CVEC			
5.	0.VE.2	Bureau 1 PT	1	10	10	1	CVEC			
5.	0.VE.3	Stockages	2	10	20	1	CVEC			
5.	0.VE.4	Atelier associatif	1	27,5	28	1	CVEC			
	Lounge				**24**					
5.	0.VE.5	Espace lounge	1	24	24	1	CVEC			
	Stockages associations étudiantes				**178**					
5.	0.VE.6a	Stockages proxi. Amphi	5		153	PM	CVEC			
5.	0.VE.6b	Stockage proxi. TD	1	25	25	PM	CVEC			
	Sanitaires étudiants				**66**					
5.	0.VE.7	Sanitaires à rénover	2		41	2	CPER			
5.	0.VE.8	Sanitaires rénovés	1	25,9	26	PM	PM			
5.0 Locaux d'enseignement					**703**					
5.	0.E.1	Amphithéâtre	1	350	350	2	CPER			350
5.	0.E.2a	Salle de TD 1	1	40	40	2	CPER			27
5.	0.E.2b	Salle de TD 2	1	123	123	2	CPER			82
5.	0.E.3	Salle de TD 3	1	94	94	2	CPER			63
5.	0.E.2c	Salle de TD 4	1	46	46	2	CPER			31
5.	0.E.4	Salle de TD 5	1	50,4	50	2	CPER			34
5.0 Archives					**220**					
5.	0.AR.1	Local d'archives	1	220	220	2	CPER			

Description des besoins et des interventions prévues

Accueil étudiant

La création d'un accueil physique est une réponse au manque actuel de lisibilité des fonctions au sein du bâtiment, et plus globalement, à l'échelle du campus. Il constituera l'entrée principale du bâtiment 05 et est rattaché à la vie étudiante. Conçu comme un accueil de premier niveau, il permettra de recevoir puis orienter les usagers, soit vers une autre fonction, soit vers un accueil de second niveau. Il constitue un guichet unique.

Implanté dans le prolongement du porche, à la place de l'ancienne salle de musculation, l'accueil sera lisible et visible depuis l'entrée du campus. Il bénéficiera d'une liaison fonctionnelle aisée vers les circulations verticales, et vers les espaces de travail des services aux étudiants implantés en rez-de-chaussée et au R+1.

Il comprendra :

- Un **espace d'accueil et d'informations**, équipé de système d'affichages et d'un écran pour communiquer des informations, mais aussi d'une zone d'attente avec des assises basses, et quelques mobiliers de documentation. Sa dimension numérique devra être renforcée (diffusion d'information, prise de rendez-vous). Il pourra être équipé de guichets temporaires selon les besoins (associations étudiantes, partenaires etc.) Cet espace se veut perméable et permettra d'accéder à la fois au patio et aux circulations verticales. ;
- **Une banque d'accueil** pouvant accueillir 1 à 2 postes de travail ;

Aménagement des bureaux et locaux des services aux étudiants

Les services aux étudiants regroupent l'ensemble des services à destination des étudiants, prenant en charge un large panel de thématiques et d'activités tout au long de leur parcours au sein de l'université. Ces services font partie intégrante de la « Maison » de l'étudiant et contribuent à l'animation de la vie étudiante et de la vie de campus.

Accueillant les usagers au quotidien, ces services sont très visibles, aisément accessibles aux étudiants et disposent d'espaces de travail propices à l'accueil de public, y compris dans des conditions d'échange confidentielles.

Bureaux des services

Quatre services sont positionnés au plus proche de l'accueil et des flux étudiants au rez-de-chaussée du bâtiment 05 :

- **Le Bureau de la Vie Etudiante (BVE)** : il dispose de deux bureaux de 2 postes de travail chacun.
- **La Direction des Relations Internationales (DRI)** : elle dispose d'un bureau comprenant 3 postes de travail.
- **La Direction Culture et Société (DCS)** : Elle dispose d'un bureau comprenant 2 postes de travail.
- **Le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)** : Il dispose d'un bureau d'1 poste de travail et d'un bureau comprenant 3 postes de travail.

Tous doivent bénéficier d'une liaison aisée et d'une bonne signalétique :

- depuis l'accueil,
- vers les box de proximité,
- vers les autres services implantés au R+1 du bâtiment 05.

Locaux annexes

- **Box**

Des box sont également prévus et localisés à proximité afin que le personnel puisse accueillir les étudiants dans un cadre confidentiel, ou sans nuisance vis-à-vis des autres agents. L'opération prévoit l'aménagement de 5 box, d'une capacité d'au moins 2 places.

- **Salle de travail**

Une salle de travail pouvant servir à des petites réunions est prévu, avec une capacité de 10 places maximum. Elle sera équipée d'une table et de 10 chaises.

- **Salle de détente / réunion**

En lien avec les espaces de travail et d'accueil des services aux étudiants implantés au RDC et au R+1, l'opération prévoit la transformation de la salle informatique 014 en salle de détente / réunion à destination des agents. Bien que les espaces tertiaires aux R+6/7 soient également accessibles aux agents, un espace de détente de proximité est nécessaire pour permettre la détente et la convivialité du personnel. Cet espace ne sera pas accessible aux étudiants.

La salle de détente / réunion permettra d'accueillir jusqu'à 18 personnes en simultané. Elle sera équipée d'un coin kitchenette avec point d'eau, de tables et de chaises.

La qualité du traitement de cet espace, et des espaces de pauses et de détente, est essentielle. Elle permettra aux agents de mieux accepter l'évolution des espaces de travail.

- **Sanitaires**

Des sanitaires déjà rénovés seront dédiés aux personnels du rez-de-chaussée.

Salle de formation / réunion

Deux salles de formation / réunion seront aménagées au RDC à la place de salles de TD. Ces salles, utilisables par l'ensemble des usagers sur contrôle d'accès, répondent principalement aux besoins des services aux étudiants implantés au RDC et R+1 du bâtiment 05. Très faciles d'accès pour des visiteurs d'extérieurs, elles pourront être utilisées pour les besoins des autres directions et services communs de l'amU.

Les services sont susceptibles d'organiser des événements type conférence / colloque, des formations et des réunions et doivent bénéficier de salles adaptées à proximité de leurs espaces de travail et de l'accueil. Elles sont équipées de mobilier modulable pour faciliter l'organisation de sous-groupes et ateliers.

La salle de formation 1 d'accueillir environ 20 personnes.

La salle de formation 2 permet d'accueillir environ 30 personnes.

Cafétéria CROUS

La création d'une nouvelle cafétéria en remplacement de l'ancienne cafétéria démolie (bâtiment 11), est une intervention stratégique et prioritaire. Cet espace a vocation à être une véritable « locomotive » à l'échelle du campus, et faire ainsi converger les flux étudiants, personnels et enseignants de l'université.

Son implantation est prévue dans l'excroissance du bâtiment 05, située sous le bâtiment 12, et actuellement occupée par le SUIO et la DDD. Cet espace, particulièrement visible, constituera une interface vers les autres fonctions du niveau et vers les patios : il sera traversant, connecté, lisible et convivial.

La gestion de la cafétéria sera assurée par le CROUS. L'équipement technique de la cafétéria sera porté financièrement par le Crous. Le travail d'interface est à la charge du maître d'œuvre.

La cafétéria est un espace de restauration « rapide » en libre-service, accessible à l'ensemble des usagers du campus. Les convives se servent et/ou commandent au comptoir.

Au-delà de sa fonction de restauration, la cafétéria constituera un lieu de vie, d'échange, de détente ou de travail. La partie salle de restauration devra être accessible à l'ensemble des usagers en dehors des heures d'ouverture du CROUS pour un usage de travail et/ou de convivialité pour les étudiants, soit de 8h à 20h les jours ouvrés. Elle devra donc pouvoir être totalement indépendante de la partie back office et de la zone de distribution.

Gestion des flux et enjeux de visibilité

Si la nouvelle cafétéria bénéficiera d'une visibilité renforcée, des contraintes de gestion des flux et de lisibilité seront à prendre en compte.

En effet, la voie pompier actuelle (matérialisée en rouge sur le schéma ci-dessous) devra être maintenue. Elle sera mutualisée pour les besoins des livraisons et des flux logistiques. L'angle le plus visible et le plus exposé de la cafétéria devra être dédié aux locaux de livraison et de logistique, et ne pourra pas être affecté à l'accueil des usagers.

Ainsi, une attention particulière devra être portée au traitement de cet angle pour que sa vocation « logistique » ne nuise pas à la visibilité et l'attractivité des flux des usagers (vers l'accueil, vers la terrasse, vers les patios). Des initiatives architecturales, artistiques, de la signalétique… pourront être étudiées pour renforcer la lisibilité des flux et la visibilité vers le futur accueil du bâtiment 5.

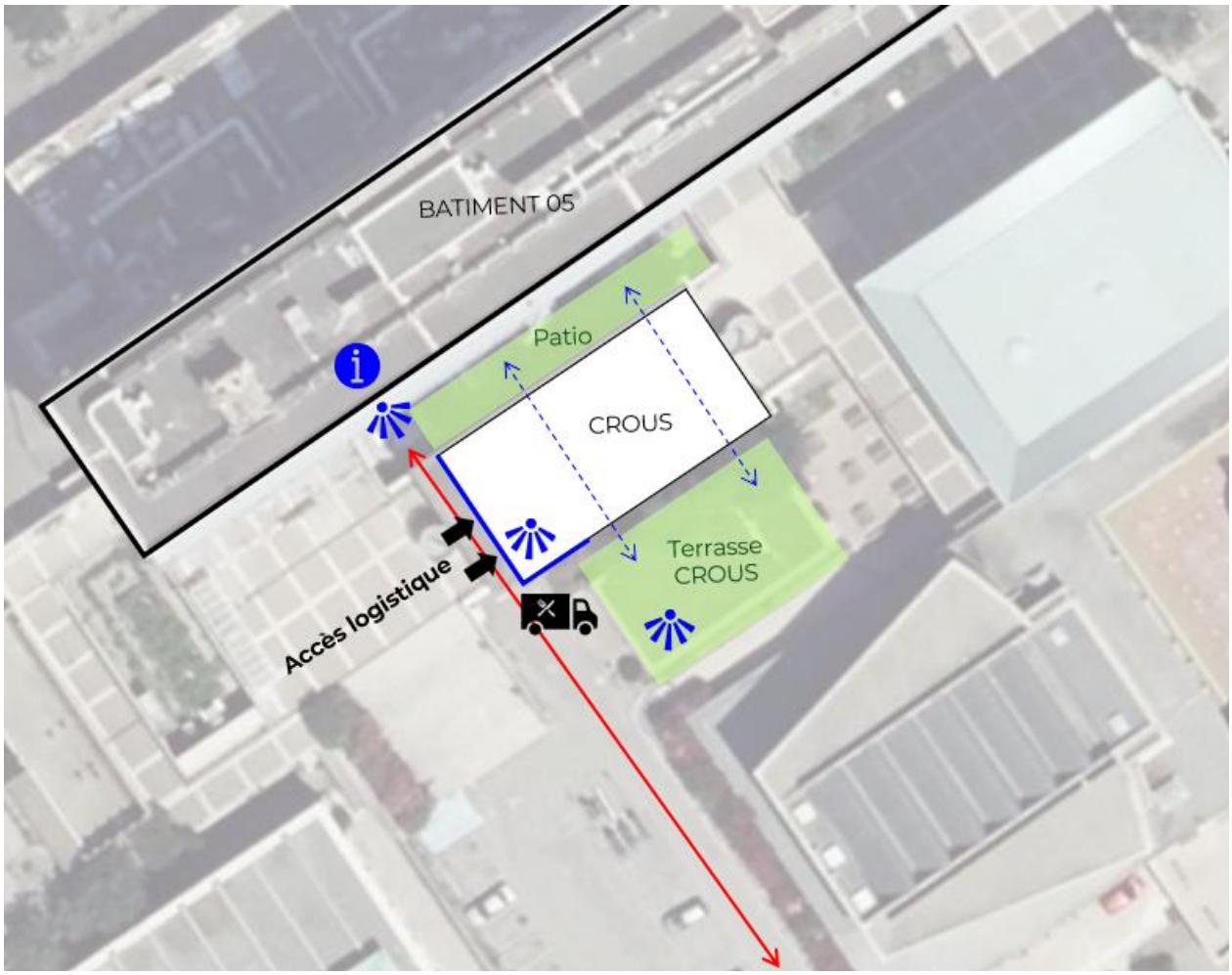
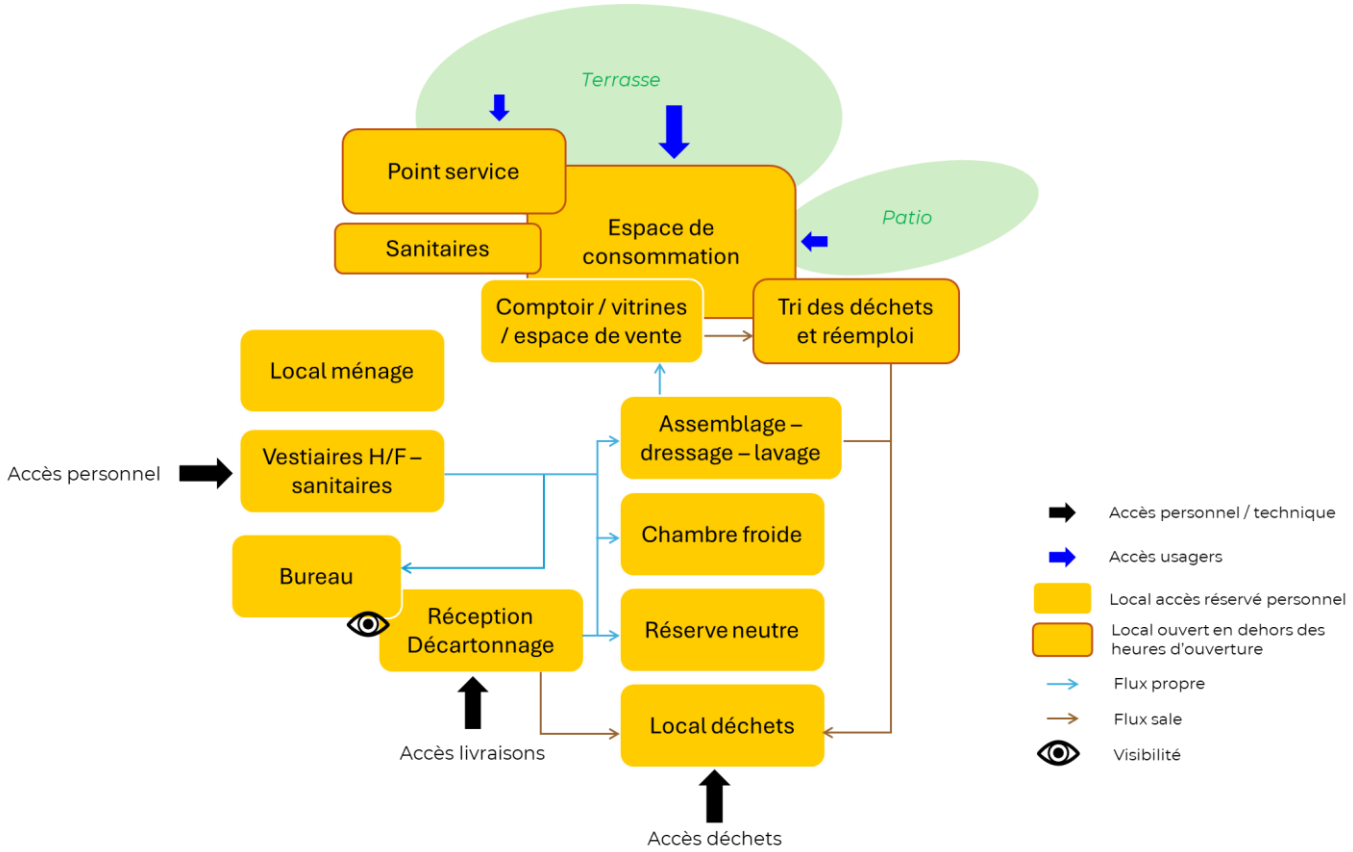


Schéma fonctionnel de la cafétéria



- **Back office**

Réception / décartonnage

L'accès à cette zone est équipé d'un interphone relié au bureau du responsable de la cafétéria.

Les revêtements muraux de cette zone et les angles bénéficient de protections renforcées contre les chocs.

La zone de réception est en lien direct avec le bureau du responsable de la cafétéria et présente un accès aisé aux zones de stockage.

Elle comprend un espace pour le décartonnage, et sera à proximité du déchet.

Bureau

Ce bureau est utilisé par le responsable de la cafétéria. Il est équipé d'un poste de travail. Il permet l'archivage des documents liés au fonctionnement de la cafétéria et le passage des commandes.

Le bureau doit avoir une vue sur l'extérieur et dispose d'un accès direct à la zone de réception et est d'accès aisé depuis la zone de distribution.

Chambre froide

Le stockage réfrigéré se compose d'une chambre froide négative à -20°C desservie par un sas à température comprise entre 0 et +3°C.

Elle est de plain-pied pour accueillir des échelles, socles rouleurs et chariots de manipulations. Les revêtements muraux de cette chambre froide et les angles bénéficient de protections renforcées contre les chocs.

Le sas positif est destiné au stockage des produits réfrigérés livrés depuis la cuisine du restaurant universitaire et destinés à la vente au comptoir ou en libre-service.

Réserve neutre

Cette réserve est dédiée au stockage des denrées neutres, boissons et également de l'usage unique, sur rayonnages.

Vestiaires – sanitaires des agents

Les deux vestiaires destinés au personnel de la cafétéria seront dimensionnés pour accueillir chacun 1 agent avec deux blocs vestiaires sanitaires.

Ils permettent aux agents de revêtir une tenue de travail propre et complète (pantalon, veste, chaussures de sécurité, coiffe…) dès leur arrivée avant d'accéder aux espaces de travail.

Chaque vestiaire est équipé d'un casier permettant le stockage des effets personnels séparés des tenues de travail propres.

Les vestiaires comportent chacun un WC douche et un lave mains.

L'accès aux vestiaires doit être possible sans passage par les zones de stockage, de distribution et de consommation en tenue de ville.

Assemblage, dressage, lavage

Cette zone de travail permettra l'assemblage et le dressage des produits proposés.

Elle disposera d'un petit espace de lavage.

Local déchets

Le local déchets permet le stockage des bennes de tri. Il disposera d'un accès direct vers l'extérieur pour l'évacuation des déchets.

- **Zone de distribution**

L'espace de distribution est équipé d'écrans d'affichage dynamique et d'écrans lumineux d'affichage statique pour les prix et la présentation des produits.

Il se compose d'un comptoir, qui pourra être complété par un espace de vente en libre service.

Les flux dans ces espaces sont particulièrement étudiés afin d'éviter les files d'attente devant les vitrines réfrigérées et les croisements.

La zone de distribution doit pouvoir être isolée facilement de l'espace de consommation et sécurisée, en dehors des horaires d'ouverture de la cafétéria, permettant ainsi l'utilisation de l'espace de consommation de façon indépendante.

Les dispositions nécessaires devront être prises pour éviter les nuisances olfactives et sonores vis-à-vis des autres fonctions présentent dans les niveaux supérieurs du bâtiment.

- **Espace de consommation partagé**

Espace de consommation

L'espace de consommation est un espace partagé à usage de consommation de repas, de travail, d'échanges… ouvert sur une amplitude large au cours de la journée.

Cet espace doit être convivial, confortable et agréable. Il est conçu afin d'obtenir le meilleur confort possible pour les convives (luminosité, acoustique, température), intégrant fonctionnalité et convivialité.

La facilité de nettoyage de cet espace doit être prise en compte dès la conception afin de garantir l'application des exigences en matière d'hygiène applicables à la restauration.

Il présente un ***point de service*** équipé d'un coffee corner (meuble et distributeur de boissons chaudes), de fours micro-ondes. Ce point de service est complété par une fontaine à eau, un meuble de tri des déchets comportant à minima 3 modules, un meuble permettant aux usagers de déposer les contenants et vaisselle réemployables sales et d'un distributeur automatique de boissons et confiseries accessibles tout au long de la journée, y compris en dehors des horaires d'ouverture de la cafétéria.

L'espace de consommation est largement ouvert sur une terrasse extérieure avec différents niveaux de confort (assises classiques, espace cosy, mange debout…), ainsi que de l'espace lounge. La terrasse

pourra également accueillir des événements ponctuels : des branchements devront être possibles. Par ailleurs, le concepteur veillera à préserver les arbres existants, et pourra prévoir des plantations supplémentaires selon projet, ou des ombrières.

Sanitaires convives

Des sanitaires, dédiés aux usagers de l'espace consommation partagé sont à prévoir. Ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Au moins un sanitaire sera équipé d'un lavabo à l'intérieur de la cabine. Ils disposeront d'accès aisé depuis l'espace de consommation.

Local ménage

Ce local fermant à clé regroupe le stockage des matériels (chariot ménage, lavettes…) et produits d'entretien utilisés pour le nettoyage de la cafétéria.

Il sera aisément accessible depuis l'espace de consommation et de distribution.

Le stockage des produits d'entretien est réalisé sur rayonnage avec bacs de rétention.

Locaux de vie étudiante

Epicerie solidaire et atelier associatif

Il est prévu d'aménager dans l'ancien foyer du SCASC une épicerie solidaire / ressourcerie. Elle sera conçue comme une vaste zone non cloisonnée (hors espaces de réserve). Un cahier des charges sera transmis en annexe par la Maîtrise d'ouvrage. Elle compte :

- Un espace accueil – comptoir / caisse ;
- Une cuisine partagée équipée notamment d'ilots, plaques, et fours, dont l'usage sera encadré par les associations étudiantes. Elle permettra l'organisation de repas partagés, ateliers de cuisine et de temps conviviaux. Sa conception devra intégrée les contraintes de sécurité incendie.
- Une zone d'activités modulable, pouvant être utilisée pour des temps conviviaux, des ateliers, des repas partagés. Cette zone à vocation à offrir un lieu de lutte contre l'isolement. Les étudiants peuvent s'y retrouver pour des activités en lien avec la cuisine, mais également des jeux, des temps d'échange, des moments de détente. Elle est aménagée de manière à offrir une ambiance cosy et conviviale. Elle est en lien avec le patio 4.

Afin de lutter contre la précarité étudiante, l'amU souhaite mettre à disposition des associations étudiantes une épicerie solidaire – ressourcerie – atelier.

L'épicerie solidaire est une épicerie à prix très abordables à destination des usagers du campus. Elle permet notamment aux étudiants d'acheter des produits de première nécessité, des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène. Les produits sont présentés sur des rayonnages puis payés.

Deux locaux de stockage et un atelier servant à la préparation des activités sont attenants à l'épicerie.

Un bureau mutualisé est dédié à la gestion de l'épicerie par l'association étudiante.

A noter qu'une une épicerie solidaire temporaire est installée depuis 2025 sur le parking devant le bâtiment 5 le temps des travaux de la présente opération.

La future épicerie solidaire sera très proche de la résidence CROUS d'une part, et du cœur animé du rez-de-chaussée du bâtiment 5 d'autre part. Un peu en retrait toutefois, elle permettra une certaine confidentialité, pouvant être traitée par des dispositifs d'occultation partielle.

Elle devra pouvoir fonctionner en horaires élargis, encadrée par les associations étudiantes, avec un système de contrôle d'accès à l'entrée, et au niveau des stockages. De ce fait, il est prévu la sortie de l'épicerie solidaire du périmètre IGH.

Aménagement d'un espace lounge

Un espace lounge sera aménagé au niveau de la circulation entre le patio 1 et le patio 2. Cet espace est conçu comme un espace d'attente et de détente, calme, à destination de l'ensemble des usagers du campus.

Conçu comme un espace traversant et chaleureux, il contribue à l'animation du RDC du bâtiment 05, et renforce les perméabilités entre les patios. Une connexion avec l'espace de restauration de la cafétéria sera prévue.

Rénovation des sanitaires étudiants

L'opération prévoit la rénovation des blocs sanitaires étudiants, ainsi que leur mise aux normes PMR selon les besoins.

Locaux d'enseignement

Rafraichissement et modernisation d'un amphithéâtre

Dans le cadre de l'opération, l'amU souhaite étudier la montée en gamme d'un des quatre amphithéâtres implantés au RDC. Bien qu'ayant fait l'objet de travaux récents (remplacement des menuiseries extérieures, ITE, reprise de la ventilation), les amphithéâtres restent vétustes. L'enjeu pour l'université est de disposer d'un amphithéâtre moderne et rénové, pouvant accueillir des enseignements magistraux, mais aussi des conférences et des événements ponctuels.

La modernisation prévoit le rafraîchissement complet du local, le remplacement des systèmes techniques (hors ventilation) et du mobilier fixe. A terme, l'amphithéâtre sera équipée d'un système de vidéo-projection et de sonorisation performant.

Salle de TD

Quatre salles de TD sont conservées dans leur configuration actuelle ;

Transformation de la salle informatique 013 (salle de TD 5) en salle de TD

L'opération prévoit la transformation de la salle informatique 013 en salle de TD mutualisée d'une capacité de 25 personnes. Cette intervention comprend notamment le rafraîchissement complet de la salle et le remplacement des équipements fixes.

La salle dispose de tables de travail pouvant être organisées avec différentes configurations. Elle est essentiellement destinée aux travaux dirigés et aux cours magistraux. Elle bénéficie de prises complémentaires, permettant aux étudiants de prendre des notes sur ordinateurs.

***Regroupement des salles de TD 010 et 011 pour la* création d'une grande salle de TD** (salle de TD 3) de 60 places

Dans l'optique de privilégier des grandes typologies de salles de TD, l'opération prévoit le regroupement des salles de TD 010 et 011 pour créer une unique grande salle d'une capacité de 60 places.

La salle dispose de tables de travail pouvant être organisées avec différentes configurations. Elle est essentiellement destinée aux travaux dirigés et aux cours magistraux. Elle bénéficie de prises complémentaires, permettant aux étudiants de charger leur matériel informatique.

Elle est équipée d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur.

***Rafraîchissement et modernisation des* salles de TD 01, 03 et 012** (salle TD1, 2 et 4 sur le plan)

L'opération prévoit le rafraîchissement et la modernisation de la salle de T012. Cette intervention comprend notamment le rafraîchissement complet de la salle et le remplacement des équipements fixes.

La salle dispose de tables de travail pouvant être organisées avec différentes configurations. Elle est essentiellement destinée aux travaux dirigés et aux cours magistraux. Elle bénéficie de prises complémentaires, permettant aux étudiants de prendre des notes sur ordinateurs.

Rénovation des archives

Le local archives est actuellement en état dégradé du fait d'inondations. L'opération prévoit la rénovation du local, sa sécurisation vis-à-vis des risques d'inondation et d'incendie, et sa densification.

Pour cette action classée en priorité 2, amU dispose d'une première étude de faisabilité qui pourra être transmise au maître d'œuvre.

Les équipements de ce local sont précisés dans les fiches espaces.

Rafraîchissement des circulations

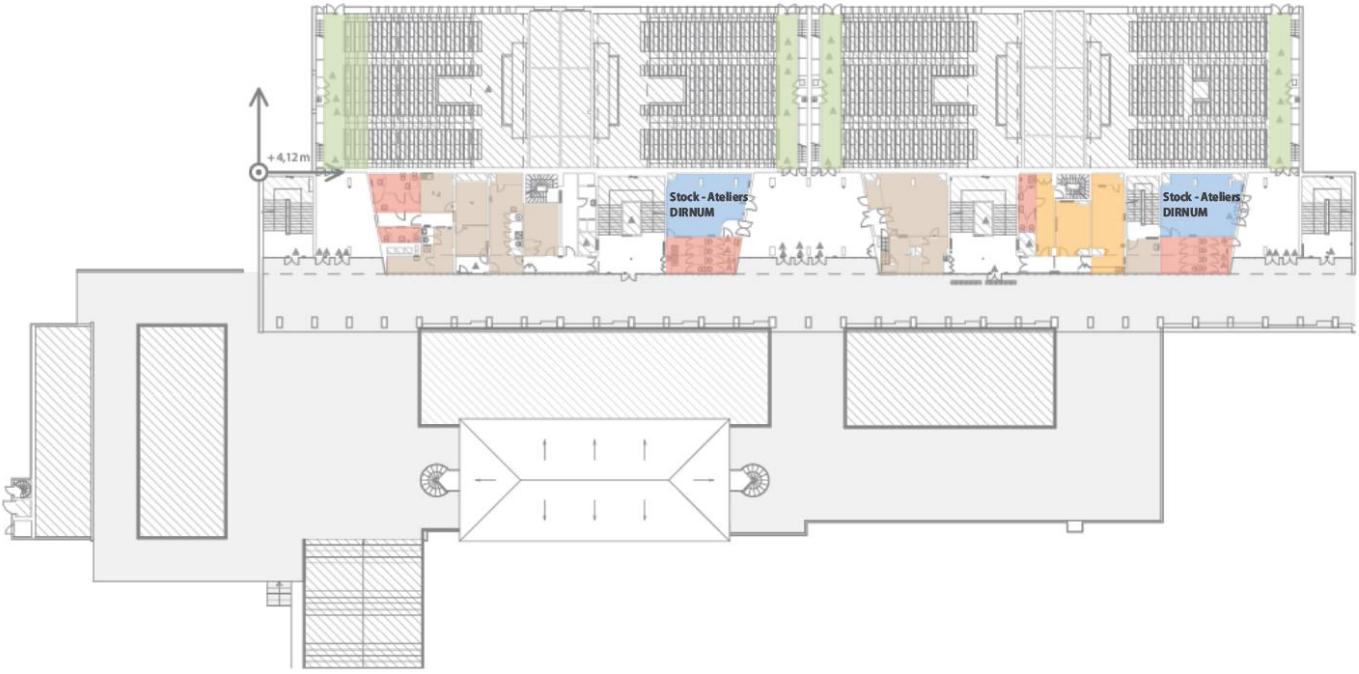
En lien avec les réaménagements du RDC, l'opération prévoit le rafraîchissement murs / sols / plafonds des circulations en priorité 2.

Au sein d'un équipement universitaire, les circulations sont conçues comme des lieux de vie et d'échange. De ce fait, elles contribuent directement à la qualité d'ambiance du lieu et doivent faire l'objet d'un traitement particulièrement soigné.

Par ailleurs, elles contribuent la lisibilité de l'organisation de l'équipement, et facilitent le repérage des usagers.

b - Rez-de-jardin

Le rez-de-jardin ne fait l'objet ni d'intervention technique ni d'évolution fonctionnelle, hormis l'équipement d'une ou deux portes blindées pour les stockages de la DIRNUM (matériel sensible et coûteux)



c - R+1

Vocation

Le R+1 du bâtiment 05 a vocation à accueillir les autres espaces de la maison de l'étudiant qui complètent ceux du rez-de-chaussés ainsi que les scolarités. A cet étage, il est prévu un réaménagement global du niveau et la constitution de 3 territoires tel que décrits dans un chapitre précédent.

Les spécificités de ce niveau tertiaire à prendre en compte sont les suivantes :

- La signalétique devra être travaillée pour que les services soient facilement identifiables par les étudiants et les visiteurs et ce, depuis le rez-de-chaussée.
- Présence du SSE avec des locaux de consultation ; ces locaux de consultation sont considérés comme des locaux spécifiques qui ne sont pas intégrés au calcul du ratio m²/résident. L'organisation actuelle pourrait être maintenue si le maître d'œuvre l'estime nécessaire.
- Les services présents à cet étage ont des besoins d'accueil des étudiants plus ou moins forts en fonction de la période de l'année et/ou du service. Aussi, un espace d'accueil par territoire a été prévu pour l'attente et l'accueil des étudiants au plus près de l'accès principal de chaque territoire.
- Les Scolarités regroupe la scolarité de la Faculté des Sciences, de la Faculté ALLSH et de l'OSU (Observatoire des Sciences de l'Univers). L'aménagement des locaux et la signalétique devra permettre une bonne identification de ces 3 scolarités pour les étudiants.
- L'activité « Bilan de compétence » du service ForPro doit être séparée des autres locaux du service pour des raisons de possible conflit d'intérêt. Aussi, les personnels et les locaux du bilan de compétence doivent se trouver sur un territoire distinct, avec un accès différent.
- Ce territoire ne dispose pas d'inter-territoire, mais les locaux des inter-territoires 6B et 7B, les locaux mutualisés du rez-de-chaussée et la cafétéria leurs sont ouverts.
- 1/3 des surfaces sera financé par le fond CVEC et 2/3 des surfaces seront financées par le financement CPER.

Directions / Services & effectifs

Ce niveau accueille les services suivants :

Direction / Services	ETP	Résidents	PT
R+1	64	58,5	48
SFPC - FORPRO	15	10	8
SCOLARITES	26	26	21
SSE	7	7	6
SUIO - sans accueil public	11	10,5	9
ForPro - Bilan de compétence	5	5	4

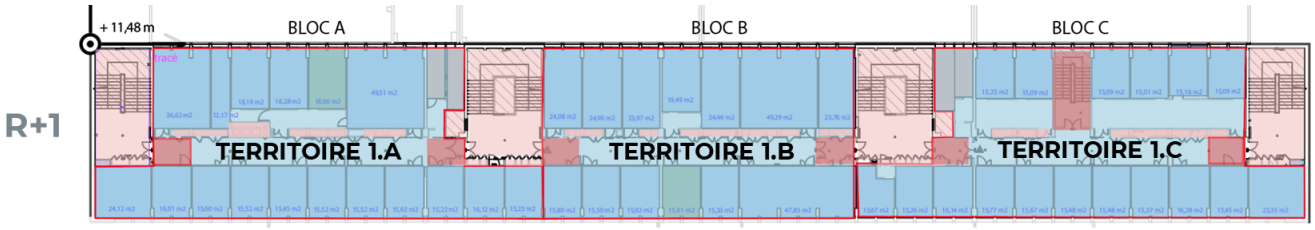
Tableau des besoins théoriques

	Code	Local / Espace	Nb	m² SU	TOTAL m² SU	PRIORITE	CVEC/CPER	Nb PT	Nb position	Capacité
BATIMENT 5 - R+1					**1 024**			**60**	**104**	
SSE - locaux spécifiques					**172**					
		Espace d'attente	1	16	16	1				
		Espace de consultation	8	16	128	1				
		Salle de soin	1	20	20	1				
		Stockage / pharmacie	1	8	8	1				
Locaux tertiaires					**852**					
Quartiers - Postes de travail					**450**					
		PT à répartir en quartier	60	7,5	450	1		60		
Locaux annexes					**402**		1/3 CVEC + 2/3 CPER			
		Accueil	3	16	48	1				
		Bulle	20	3	60	1			20	
		Salle de réunion 4 pl.	8	8	64	1			32	
		Salle de Réunion 10 pl.	4	20	80	1			40	
		Tisanerie	3	16	48	1			12	
		Reprographie	3	4	12	1				
		Stockage	3	4	12	1				
		Local entretien	3	4	12	1				
		Sanitaires personnels	3	22	66	1				

Le nombre de poste de travail pour ce niveau est de **60**.

Le nombre de position de travail pour ce niveau est de **104**.

Implantation théorique des espaces et des services



TERRITOIRE 1.A	TERRITOIRE 1.B	TERRITOIRE 1.C
• 1 accueil • *Espaces de consultation SSE* • 2 quartiers de 6 PT (12 PT) • 4 bulles • 2 salles de réunion 4 pl. • 1 tisanerie • 1 espace reprographie • 1 stockage • 1 local entretien	• 1 accueil • 3 quartiers de 8 PT (24 PT) • 8 bulles • 3 salles de réunion 4 pl. • 1 salle de réunion 10 pl. • 1 tisanerie • 1 espace reprographie • 1 stockage • 1 local entretien	• 1 accueil • 3 quartiers de 8 PT (24 PT) • 8 bulles • 3 salles de réunion 4 pl. • 3 salles de réunion 10 pl. • 1 tisanerie • 1 espace reprographie • 1 stockage • 1 local entretien
• SSE • ForPro Bilan de compétence ➔ 10 PT	• Scolarités ➔ 21 PT	• SUIO (hors accueil public) • SFPC ForPro ➔ 17 PT

Les implantations des services sont données à titre indicatif. Elles pourront être retravaillées par le maitre d'œuvre en concertation avec les utilisateurs dans le cadre de sa mission complémentaire de concertation / space-planning.

Ces implantations suivent les principes suivants :

- Les services ne doivent pas, dans la mesure du possible, être éclatés sur deux territoires différents ;
- Le bilan de compétence doit être séparé du reste du service ForPro ;
- Rechercher les meilleures lisibilités et accessibilités depuis l'accueil de niveau 1 et les ascenseurs.

De la même manière, la taille et la configuration des quartiers, ainsi que la composition (nombre et surfaces) des locaux annexes pourront évoluer en concertation avec les utilisateurs.

Description détaillée des besoins

Locaux spécifiques du SSE

Le SSE dispose de locaux spécifiques pour son activité ; il s'agit d'espaces de consultations pour des médecins, infirmières et d'autres professionnels de santé.

Aussi, il est prévu :

- **1 espace d'accueil** : cet espace d'accueil sera propre au SSE et distinct de celui du territoire dans lequel il se trouvera. Ceci afin de garantir une certaine confidentialité. Il comprendra un espace d'attente et une banque d'accueil. L'espace d'attente disposera de quelques assises, d'une fontaine à eau et de présentoirs et/ou de zone d'affichage.
- **8 espaces de consultation** : l'espace de consultation prend la forme d'un bureau avec un poste de travail informatique pour le praticien. Chaque espace de consultation est un local fermé, garantissant la confidentialité et l'intimité des personnes.

- **1 salle de soin** : elle comprend une table d'examen, un plan de travail avec des rangements bas et un évier avec EC/EF. Elle comprend également un bureau avec un poste de travail. Des prises de courant seront prévues pour brancher le matériel médical.
- **1 stockage** sécurisé pour ranger la pharmacie ainsi que du petit matériel sera prévu à proximité de la salle de soin.

Ces locaux spécifiques devront se situer à proximité immédiate du quartier regroupant les postes de travail des personnels du SSE.

Locaux tertiaires

Les autres locaux tertiaires ont été définis sur la base du ratio m²/résident et de scénarios étudiés au stade des études de programmation. Les surfaces sont des surfaces minimales. Le maitre d'œuvre sera libre de faire évoluer la composition et l'agencement des territoires en concertation avec les utilisateurs. Il veillera toutefois à un certain équilibre entre les territoires, à une certaine équité entre les services / direction, et à la flexibilité et l'évolutivité de l'aménagement intérieur.

Quartiers et poste de travail

Au stade de la programmation, il est prévu un total de 60 PT.

Il est demandé au maitre d'œuvre de ne pas dépasser 8 PT par quartier. Le ratio par poste de travail est de **7,5m²/PT**. Ces ratios ont pour objectif de limiter la densité des espaces de travail pour les personnels et de favoriser l'acceptation de ce nouvel environnement de travail.

Les quartiers pourront être séparés par des locaux de travail fermés (bulles, salles de réunion) ou par du petit mobilier. L'acoustique sera particulièrement travaillée dans ces espaces, pour garantir le calme et limiter au maximum les nuisances sonores.

Locaux tertiaires annexes

- **Accueil** : il s'agit d'un accueil de niveau 2, mutualisé à l'échelle du territoire. Il comprend un espace d'attente et une banque d'accueil. Le renseignement ou l'entretien avec le visiteur pourra être donné dans cet espace d'accueil ou dans une bulle à proximité. L'accueil comprend quelques assises et une zone d'affichage.
- **Bulle** : dans chaque territoire, il sera prévu *a minima* **1 bulle pour 3 PT**. Une bulle est prévue pourra accueillir entre 1 à deux personnes. Elle comprend une tablette adossée au mur et 1 à 2 chaises ou tabourets hauts. Elle pourra être en partie vitrée mais le maitre d'œuvre veillera à la qualité acoustique du local.
- **Salle de réunion 4 places** : ces salles seront équipées d'une table et de 4 chaises. La porte pourra être vitrée et/ou être décorée avec de la vitrophanie. L'acoustique sera particulièrement bien traitée pour ne pas gêner les personnes à l'extérieur de la salle.
- **Salle de réunion 10 places** : ces salles seront équipées d'une table et de 10 chaises. La porte pourra être vitrée et/ou être décorée avec de la vitrophanie. L'acoustique sera particulièrement bien traitée pour ne pas gêner les personnes à l'extérieur de la salle.
- **Tisanerie** : chaque territoire disposera d'une tisanerie, prenant la forme d'un espace de convivialité, de détente, voire de travail comprenant à minima 4 places assises, ainsi qu'une petite kitchenette. La décoration et l'ambiance de cet espace seront soignées pour favoriser la détente et l'échange. Cet espace pourra être ouvert sur une circulation et devra bénéficier de lumière naturelle.
- **Reprographie** : chaque territoire disposera d'un espace reprographie équipé d'une imprimante-scanner. Cet espace pourra être semi-ouvert, afin de limiter les nuisances. La zone sera équipée d'un plan de travail et d'une petite armoire de rangement pour le stockage du papier et le petit matériel.
- **Stockage :** chaque territoire disposera d'un stockage mutualisé pour du petit matériel et/ou matériel sensible. Il sera équipé de rayonnages.

- **Local d'entretien** : un local ménage sera prévu dans chaque territoire pour faciliter l'entretien des locaux. Ce dernier comprendra 1 point d'eau EC/EF, un vidoir, un espace pour stocker les produits d'entretiens et le chariot.
- **Sanitaires** : chaque territoire disposera de blocs sanitaires H/F, dont un sera accessible aux personnes en situation de handicap. Ils seront équipés de lavabo et sèche-main.

d - R+2

Vocation

Le R+2 du bâtiment 05 conserve sa vocation d'enseignement sur les blocs A et B. Les locaux de Géologie sont maintenus et modernisés, les salles banalisées sont reconfigurées et aménagées comme laboratoire de langues, et salles de travail à destination des enseignants et des étudiants. Il est également prévu la mise aux normes des sanitaires.

Il n'est pas prévu d'intervention sur le bloc C, occupé par le Service Universitaire des Langues (SUL) et récemment rénové.

Les principales interventions fonctionnelles de ce niveau concernent la reconfiguration et la réaffectation des salles de TD actuelles pour la création de locaux d'enseignement spécialisés et de salles de travail. Cette réorganisation s'inscrit dans la volonté de l'université d'améliorer la lisibilité des fonctions en renforçant la coloration des différents niveaux, tout en favorisant l'interdisciplinarité et la rencontre entre les usagers.

Il est également prévu le remplacement des paillasses des salles de TP.

Plan détaillé du niveau

Détail du scénario retenu en phase programmation :

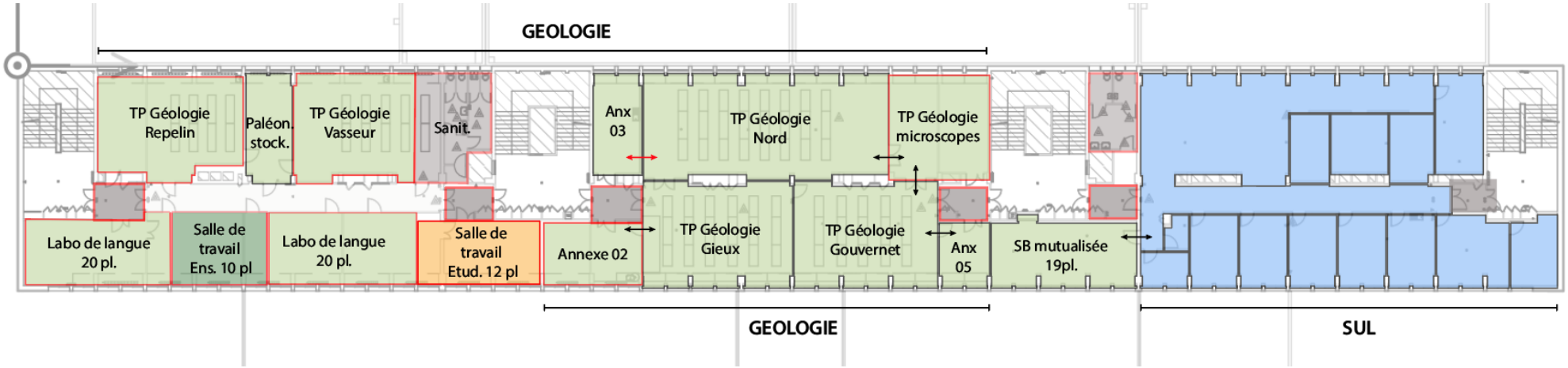


Tableau de surfaces détaillé

	Code	Local / Espace	Nb	m² SU	TOTAL m² SU	PRIORITE	CVEC/CPER	*Nb PT / capacité*	*Nb position*
BATIMENT 5 - R+2									
Locaux d'enseignement scientifique									
Géologie									
		Salle de TP Géologie - Repelin	1	70	70	1	CPER	36	
		Salle de TP Géologie - Vasseur	1	63	63	1	CPER	24	
		Salle de TP Géologie - Nord	1	127	127	PM	PM	40	
		Salle de TP Géologie - Guieux	1	78	78	PM	PM	36	
		Salle de TP Géologie - Gouverne	1	75	75	PM	PM	30	
		Salle de TP Géologique microscope	1	50	50	1	CPER	20	
		Paléontologie - stockage	1	25	25	PM	PM		
		Annexe TP 02 - échantillons dont granit	1	32	32	1	CPER		
		Annexe TP 03 - cartes	1	24	24	1	CPER		
		Annexe TP 05 - échantillons	1	16	16	PM	PM		
		Remplacement des paillasses	PM	PM	PM	EQUIP. TP	CPER		
Locaux d'enseignement général									
		Salle banalisée	1	48	48	PM	PM		
Laboratoire de langue									
		Laboratoire de langue	1	48	48	1	CPER	20	
		Laboratoire de langue	1	52	52	1	CPER	20	
Salle de travail étudiants									
		Salle de travail	1	30	30	1	CPER	12	
Encadrement pédagogique									
		Salle de travail	1	36	36	1	CPER	10	
Sanitaires									
		Sanitaires bloc A	1	37	37	1	CPER		
		Sanitaires bloc C	1	18	18	1	CPER		

Description détaillée des besoins

Locaux d'enseignement scientifique

Les salles de TP du R+2 sont sous l'égide de la faculté des sciences. Les salles sont principalement utilisées par la géologie dans le cadre de la SVT qui est rattaché à la faculté des sciences. Le Département ISS est « gestionnaire » de ces salles.

Salles de TP du bloc A

Le bloc A compte actuellement deux salles de TP géologie. L'opération prévoit leur reconfiguration, notamment :

- La rénovation et l'agrandissement des sanitaires sur la salle « Vasseur ». La salle Vasseur voit sa capacité réduite de 36 à 24 places.
- L'agrandissement de la salle de TP « Repelin » sur le bureau : celui-ci ne sera pas recréé dans le cadre de l'opération. La salle « Repelin » voit sa capacité augmentée de 24 à 36 places.

Les salles « Vasseur » et « Repelin » accueillent les cours de paléontologie, en format TD avec peu de manipulations hors enseignant qui peut présenter des échantillons. Elles sont cloisonnées et disposent d'accès indépendants (depuis une circulation). Elles sont équipées d'un vidéoprojecteur, d'un point d'eau et de paillasses sèches, sous lesquelles sont stockés les fossiles. Chaque salle communique avec le stockage central « Paléontologie ».

Salles de TP du bloc B

Le bloc B compte actuellement trois salles de TP géologie.

L'opération prévoit également le regroupement de l'annexe TP 04 et la salle Mathéron pour créer une annexe TP de microscopie. Cette salle de TP sera accessible depuis les salles attenantes, et équipée de 20 postes microscopes. Cela permettra aux enseignants d'utiliser la salle durant leurs cours, sans avoir à déplacer les microscopes fragiles et onéreux. La salle de microscopes ne nécessite pas le noir complet.

Stockages et annexes

Des stockages et annexes sont accessibles directement depuis les salles de TP, permettant un accès aisé au matériel utilisé durant les cours et la mise en place d'un format interactif (avec présentation d'échantillons). Concernant ces locaux, l'opération prévoit :

- L'agrandissement du stockage annexe TP 02 sur l'actuelle salle de TD 201.
- La création d'un accès direct vers l'annexe 03 depuis la salle Nord, dédiée au stockage des cartes.

L'annexe TP 02 reconfigurée sera dédiée au stockage des collections fossiles et des échantillons, dont du granit. Compte-tenu des risques pour la santé que présente le stockage de granit (radon), une ventilation renforcée sera nécessaire pour ce local.

Il n'est pas prévu d'autres interventions sur les locaux annexes et stockages de ce niveau.

Locaux d'enseignement général

La salle banalisée, implantée entre les blocs B et C, sera maintenue sans intervention particulière.

Laboratoires de langues

L'opération prévoit la reconfiguration des salles de TD 201, 203, 205, 207 et 209 pour créer deux laboratoires de langues d'une capacité de 20 places.

Les laboratoires de langues sont des salles dédiées à l'enseignement des langues. Leur conception favorise une participation active des élèves dans les exercices d'apprentissage des langues et leur permet de s'exercer davantage grâce aux équipements proposés : postes informatiques, casques, magnétophone virtuel, etc. Tous les élèves peuvent donc travailler en simultané sans se gêner.

Chaque laboratoire de langues compte 20 postes informatiques élèves et 1 poste enseignant. Leur configuration peut-être en ilots, rangées, ou en « U ».

Salle de travail étudiants

La reconfiguration des anciennes salles banalisées permettra également d'aménager une salle de travail étudiants d'une capacité de 12 places.

La salle de travail étudiants constitue un espace de travail / détente de proximité, dans lequel les étudiants peuvent se rendre avant ou entre deux cours, pour travailler ou échanger. Ouverte à tous les étudiants, elle favorise la pluridisciplinarité.

La salle étudiants compte environ 12 assises, ainsi qu'un point d'eau. Sa conception favorise une ambiance calme et chaleureuse.

Encadrement pédagogique

La reconfiguration des anciennes salles banalisées permettra également d'aménager une salle de travail enseignants d'une capacité de 10 places.

La salle de travail des enseignants constitue un espace de travail / détente de proximité, dans lequel les enseignants peuvent se rendre avant ou entre deux cours, afin de préparer leur séance ou échanger. Ouverte à tous les enseignants, elle favorise la pluridisciplinarité.

La salle enseignants compte environ 10 positions de travail, ainsi qu'un point d'eau. Sa conception favorise une ambiance calme et chaleureuse.

Sanitaires

Deux blocs sanitaires sont existants au R+2. L'opération prévoit :

L'agrandissement des sanitaires du bloc A sur la salle de TP de géologie, et leur mise aux normes PMR avec à minima : 3 cabines F dont 1 PMR, 2 cabines H dont 1 PMR et des urinoirs. Des lavabos seront également prévus.

La rénovation des sanitaires du bloc C, en prévoyant la mise aux normes PMR d'au moins 2 cabines.

e - R+3

Vocation

Le R+3 du bâtiment 05 conserve sa vocation d'enseignement sur l'ensemble des blocs. Les locaux de Biologie sont maintenus et modernisés, avec une reconfiguration des locaux annexes. Les salles informatiques sont reconfigurées en partie afin d'adapter la capacité d'accueil. Il est également prévu la mise aux normes des sanitaires

Les principales interventions fonctionnelles de ce niveau concernent la reconfiguration des salles informatiques actuelles et des annexes de TP biologie, et la création d'une salle de travail. Ces réorganisations s'inscrivent dans la volonté de l'Université de moderniser les locaux d'enseignement et favoriser l'interdisciplinarité.

Un local déchets pour les besoins des salles de TP sera prévu au R+3.

Il est également prévu le remplacement des paillasses des salles de TP.

Plan détaillé du niveau

Détail du scénario retenu en phase programmation :

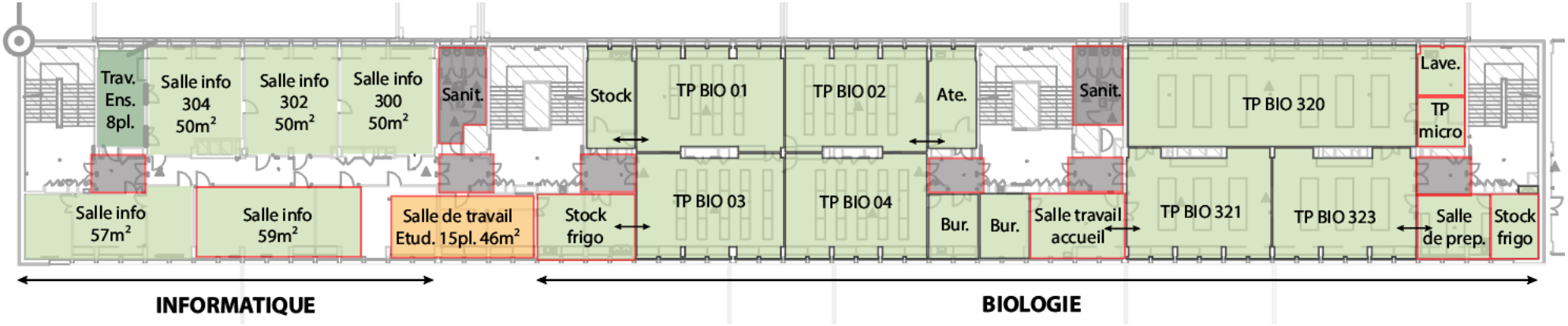


Tableau de surface détaillé

	Code	Local / Espace	Nb	m² SU	TOTAL m² SU	PRIORITE	CVEC/CPER	*Nb PT / capacité*	*Nb position*
BATIMENT 5 - R+3					**1 182**				
	Locaux d'enseignement scientifique								
	Département Biologie								
5.	3.E.1a	Salle de TP Biologie 1	1	77	77	PM	PM		20
5.	3.E.1b	Salle de TP Biologie 2	1	75	75	PM	PM		20
5.	3.E.1c	Salle de TP Biologie 3	1	78	78	PM	PM		20
5.	3.E.1d	Salle de TP Biologie 4	1	75	75	PM	PM		20
5.	3.E.2a	Salle de TP Biologie 320	1	148	148	PM	PM		36
5.	3.E.2b	Salle de TP Biologie 321	1	78	78	PM	PM		24
5.	3.E.2c	Salle de TP Biologie 323	1	78	78	PM	PM		24
5.	3.E.3	Salle de TP Microscope	1	12	12	1	CPER		
5.	3.E.4	Stockage	1	20	20	PM	PM		
5.	3.E.5	Stockage Frigo	1	15,53	15	1	CPER		
5.	3.E.6	Atelier	1	20	20	PM	PM		
5.	3.E.7	Salle de préparation	1	23,76	24	1	CPER		
5.	3.E.8	Stockage Frigo	1	32	32	1	CPER		
5.	3.E.9	Laverie	1	12	12	1	CPER		
5.	3.E.10	Bureaux techniciens	2	16	32	PM	PM	2	
5.	3.E.11	Salle de travail - accueil	1	31,17	31	1	CPER		
		Remplacement des paillasses	PM	PM	PM	EQUIP. TP	CPER		
	Salles informatiques								
5.	3.E.9a	Salle informatique 300	1	50	50	PM	PM		20
5.	3.E.9b	Salle informatique 302	1	50	50	PM	PM		20
5.	3.E.9c	Salle informatique 304	1	50	50	PM	PM		20
5.	3.E.10	Salle informatique	1	57	57	PM	PM		22
5.	3.E.11	Salle informatique	1	59	59	1	CPER		23
	Salle de travail étudiants								
5.	3.E.12	Salle de travail	1	45	45	1	CPER		15
	Encadrement pédagogique								
5.	3.E.13	Salle de travail	1	24	24	PM	PM		8
	Sanitaires								
5.	3.E.14	Sanitaires blocs A et C	2	20	40	1	CPER		

Description détaillée des besoins

Locaux d'enseignement scientifique

Salles de TP

Le R+3 du bâtiment 05 compte actuellement 7 salles de TP, dont 4 dédiées aux TP de biologie (bloc B) et 3 dédiées aux TP de physiologie (bloc C). L'opération prévoit leur maintien sans reconfiguration.

Il est également prévu la reconfiguration de la salle de préparation actuelle et du stockage attenant pour créer une annexe TP microscopes. Cette salle sera accessible directement depuis la salle de TP 320. Une occultation totale est nécessaire pour la réalisation des TP.

Stockages

Les locaux de stockage attenants aux salles de TP du bloc B seront maintenus.

Le local de stockage attenant à la salle de TP 03 sera agrandi et réaménagé pour la conservation des produits et consommables dans des frigos.

Locaux de préparation

L'opération prévoit la réorganisation et la reconfiguration des locaux de préparation de Biologie. Ces locaux sont accessibles uniquement aux techniciens, en charge de la préparation et de la mise en place des TP dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires. Actuellement, 4 techniciens assurent la préparation des TP de biologie et de physiologie. Les locaux nécessaires sont les suivants :

- Un atelier de réparation et d'entretien du matériel, équipé d'un point d'eau. L'atelier actuel est maintenu sans intervention particulière.
- Une salle de préparation des TP, de rangement des matériels de travaux pratiques et des appareils d'expérimentation. La salle de préparation est attenante à un local de stockage avec frigos. La salle de préparation sera implantée à la place de l'actuelle annexe TP amiantée et devra faire l'objet d'un désamiantage dans le cadre de l'opération. Elle est accessible directement depuis une salle de TP, et depuis la circulation si les contraintes IGH le permettent.
- Une nouvelle laverie dédiée au lavage, à la stérilisation, la désinfection et la décontamination du matériel de TP, accessible directement depuis la salle de TP. La nouvelle laverie sera implantée à la place de l'actuelle salle de préparation reconfigurée.

Salles informatiques

Le bloc A du R+3 compte actuellement 6 salles informatiques, dont 1 récemment aménagée à la place de 2 anciens bureaux et 1 salle de détente. Ces salles sont dédiées au Département Informatique.

L'opération prévoit le maintien des salles 300, 302, 304 et de la salle récemment aménagée. En effet, ces salles ont une surface adaptée pour accueillir un groupe de 20 étudiants.

En revanche, les salles 301 et 303 ont une surface insuffisante pour l'accueil de 20 étudiants. Ainsi, l'opération prévoit l'agrandissement de la salle 303 sur l'actuelle salle 301 (+ 15 m^2 environ) afin d'accueillir des groupes de 20 à 23 étudiants. La salle 301 est supprimée.

Salle de travail étudiants

L'opération prévoit également la création d'une salle de travail étudiants de 15 places sur l'emprise de la salle 301 supprimée.

La salle de travail étudiants constitue un espace de travail / détente de proximité, dans lequel les étudiants peuvent se rendre avant ou entre deux cours, pour travailler ou échanger. Ouverte à tous les étudiants, elle favorise la pluridisciplinarité.

La salle étudiants compte environ 15 assises, ainsi qu'un point d'eau. Sa conception favorise une ambiance calme et chaleureuse.

Encadrement pédagogique

L'actuel bureau maths 04 du bloc A sera réaffecté sans travaux, pour devenir une salle de travail enseignants. Il n'est pas attendu d'intervention particulière sur ce local.

Les deux bureaux de techniciens Biologie du bloc C sont maintenus sans travaux. Toutefois, l'actuelle laverie sera réaménagée en salle de travail – accueil, permettant aux enseignants de préparer leurs cours et de recevoir les étudiants (remise de copies, etc.)

Sanitaires

Deux blocs sanitaires sont existants au R+3. L'opération prévoit leur rénovation sans extension et la mise aux normes PMR d'au moins 2 cabines pour chaque bloc.

f - R+4

Vocation

Le R+4 du bâtiment 05 conserve sa vocation d'enseignement sur l'ensemble des blocs. Accueillant actuellement des salles de TP de physique (bloc A), ISS (bloc B) et chimie (bloc C), le projet prévoit le regroupement des salles de physique au même niveau, sur les blocs A et B. Ainsi, les salles de physiques du R+5 seraient relocalisées au R+4, tandis que les salles de TP ISS seraient regroupées au R+5. Il est également prévu la mise aux normes des sanitaires.

Les principales interventions fonctionnelles de ce niveau concernent la reconfiguration des locaux annexes aux salles de TP de physique et de chimie. Ces réorganisations s'inscrivent dans la volonté de l'université de moderniser les locaux d'enseignement. Les réaffectations de salles liées au regroupement du Département de Physique sur un même niveau ne nécessitent pas forcément d'interventions fonctionnelles importantes puisque les salles avaient déjà un usage de salles de TP.

Un local déchets pour les besoins des salles de TP sera prévu au R+4.

Il est également prévu le remplacement des paillasses des salles de TP.

Plan détaillé du niveau

Détail du scénario retenu en phase programmation :

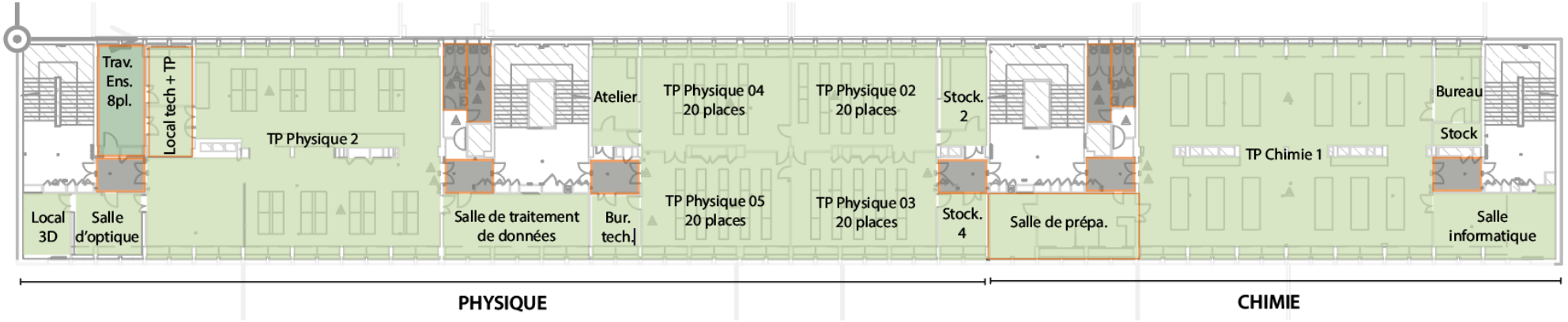


Tableau de surface détaillé

	Code	Local / Espace	Nb	m² SU	TOTAL m² SU	PRIORITE	CVEC/CPER	Nb PT / capacité	Nb position
BATIMENT 5 - R+4					**1 235**				
	Locaux d'enseignement scientifique								
	Département Physique								
5.	4.E.1	Salle de TP Physique 2	1	277	277	PM	PM		
5.	4.E.2	Salle de traitement de données	1	48	48	PM	PM		19
5.	4.E.3	Local technique - TP	1	16,5	17	2	CPER		
5.	4.E.4a	Salle de TP Physique 02	1	75	75	PM	PM		20
5.	4.E.4b	Salle de TP Physique 03	1	75	75	PM	PM		20
5.	4.E.4c	Salle de TP Physique 04	1	76	76	PM	PM		20
5.	4.E.4d	Salle de TP Physique 05	1	77	77	PM	PM		20
5.	4.E.5	Salle d'optique	1	23	23	PM	PM		
5.	4.E.6	Local technique impression 3D	1	16	16	PM	PM		
5.	4.E.7a	Atelier	1	20	20	PM	PM		
5.	4.E.7b	Stockage 2	1	20	20	PM	PM		
5.	4.E.7c	Bureau technicien	1	16	16	PM	PM		2
5.	4.E.7d	Stockage 3 & 4	1	16	16	PM	PM		
		Remplacement des paillasses	PM	PM	PM	EQUIP. TP	CPER		
	Département Chimie								
5.	4.E.8	Salle de TP Chimie 1	1	306	306	PM	PM		48
5.	4.E.9	Salle informatique	1	40	40	PM	PM		16
5.	4.E.10	Salle de préparation	1	46	46	2	CPER		
5.	4.E.11	Bureaux	1	18	18	PM	PM		2
5.	4.E.12	Stock	1	5,5	6	PM	PM		
		Remplacement des paillasses	PM	PM	PM	EQUIP. TP	CPER		
	Encadrement pédagogique								
5.	4.E.13	Salle de travail 8 pl.	1	24	24	2	CPER		8
	Sanitaires								
5.	4.E.14	Sanitaires blocs A et C	2	20	40	2	CPER		

Description détaillée des besoins

Locaux d'enseignement scientifique – Département de Physique

Salles de TP

Il n'est pas prévu d'intervention fonctionnelle particulière pour les salles de TP.

A terme, le R+4 regroupera le département de physique sur les blocs A et B, soit 4 salles de TP physique.

La salle TP physique 2 est une salle polyvalente pour les TP de mécanique et thermodynamique. Elle est organisée en un grand espace découpé en différentes zones par des parois en verre et armoires centrales. Certains TP nécessitent d'utiliser simultanément tout l'espace et/ou d'utiliser l'espace « TD ». Elle compte une zone de lancement à conserver.

Les salles du bloc B, anciennes salles de TP ISS, sont réaffectées au Département de Physique dans le cadre de l'opération. Chaque salle permet d'accueillir un groupe de 20 étudiants, et communique avec les autres salles offrant ainsi davantage de souplesse de fonctionnement (possibilité d'accueillir des groupes de 40).

Le projet prévoit également le regroupement de deux locaux annexe pour la création d'un local technique utilisé ponctuellement pour les TP.

La salle de traitement de données est une salle informatique équipée de 12 PC. Il n'est pas prévu d'intervention fonctionnelle sur ce local.

Locaux de préparation

Les locaux de préparation du département de physique sont les suivants :

- Un bureau partagé pour les 2 techniciens de laboratoire, équipé de deux postes de travail ;
- Un atelier à proximité servant pour la réparation et la maintenance des équipements.

Ces locaux sont prévus à la place de la réserve matériel 2 et de la salle TP physique 04, réaffectées sans travaux.

Stockages

Les locaux de stockages du bloc B, attenant aux salles de TP sont réaffectés sans travaux au Département de Physique. Ils permettent le stockage du matériel et peuvent servir d'atelier d'appoint.

Locaux d'enseignement scientifique – Département de Chimie

Salles de TP

Il n'est pas prévu d'intervention fonctionnelle particulière pour les salles de TP.

La salle de TP 01 a une capacité théorique 48 élèves, et une capacité réelle d'une trentaine d'élèves en raison des équipements et paillasses nécessaires. Elle peut accueillir jusqu'à 4 groupes en simultané, soit 4 enseignants et 12 élèves (pm : taux d'encadrement 1 enseignant / 12 élèves). Aménagée comme un seul grand espace non cloisonné, cela favorise les échanges et crée des synergies. Cet aménagement permet aussi de bénéficier de paillasses « tampon » au centre de la salle pour entreposer du matériel. La partie manipulation (paillasses principales) est séparée de la partie rédaction (paillasses le long des fenêtres). Du stockage est prévu directement dans les salles de TP, sous les paillasses sèches et en périphérie (armoires, etc.).

La salle informatique est conservée sans travaux dans le cadre de l'opération.

Locaux de préparation

Les locaux de préparation du Département de Chimie au R+4 sont les suivants :

- Une salle de préparation des TP, de rangement des matériels de travaux pratiques et des appareils d'expérimentation. La salle de préparation comporte une zone de stockage. La salle de préparation sera implantée à la place du bureau et de la cuisine actuels, et accessible directement depuis une salle de TP, et depuis la circulation si les contraintes IGH le permettent. Cette salle est équipée d'une sorbonne.
- Un bureau, attenant à une réserve et dédié aux techniciens de laboratoire. Le bureau compte 1 poste de travail.

Encadrement pédagogique

La reconfiguration de l'ancienne salle de TP optique permettra d'aménager une salle de travail enseignants d'une capacité de 8 places.

La salle de travail des enseignants constitue un espace de travail / détente de proximité, dans lequel les enseignants peuvent se rendre avant ou entre deux cours, afin de préparer leur séance ou échanger. Ouverte à tous les enseignants, elle favorise la pluridisciplinarité.

La salle enseignants compte environ 8 positions de travail, ainsi qu'un point d'eau. Sa conception favorise une ambiance calme et chaleureuse.

Sanitaires

Deux blocs sanitaires sont existants au R+4. L'opération prévoit leur rénovation sans extension et la mise aux normes PMR d'au moins 2 cabines pour chaque bloc.

g - R+5

Vocation

Le R+5 du bâtiment 05 conserve sa vocation d'enseignement sur l'ensemble des blocs. Accueillant actuellement des salles de TP de physique (bloc A), ISS (bloc B) et chimie (bloc C), le projet prévoit le regroupement des salles du département ISS au même niveau, sur les blocs A et B. Ainsi, les salles de physiques du R+5 seraient relocalisées au R+4, tandis que les salles de TP ISS seraient regroupées au R+5. Il est également prévu la mise aux normes des sanitaires

Les principales interventions fonctionnelles de ce niveau concernent la reconfiguration des locaux annexes aux salles de TP de ISS et de chimie Ces réorganisations s'inscrivent dans la volonté de l'université de moderniser les locaux d'enseignement. Les réaffectations de salles liées au regroupement du Département ISS sur un même niveau nécessitent une reconfiguration, notamment dans le bloc A.

Un local déchets pour les besoins des salles de TP sera prévu au R+5.

Il est également prévu le remplacement des paillasses des salles de TP.

Plan détaillé du niveau

Détail du scénario retenu en phase programmation :

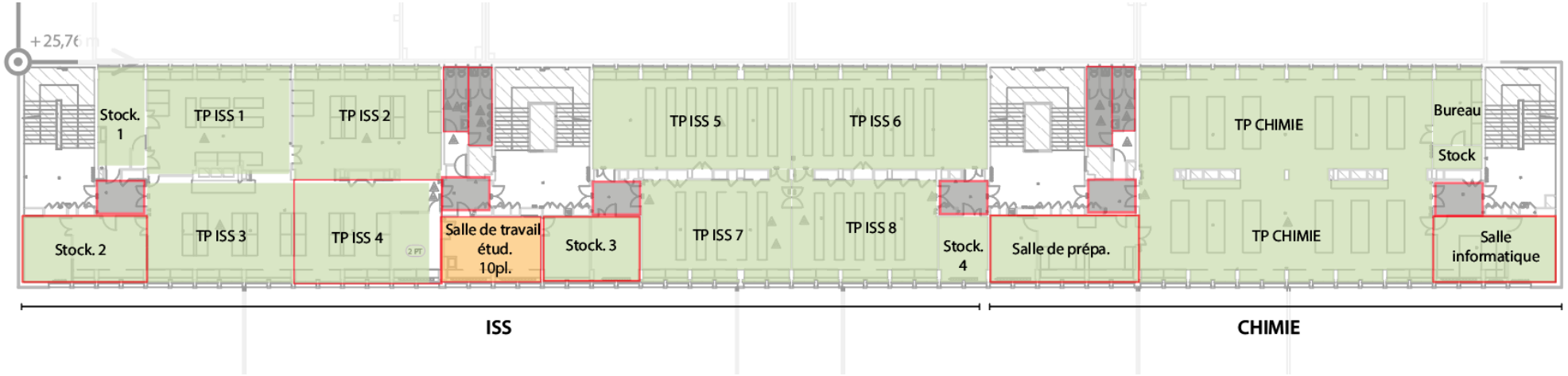


Tableau de surface détaillé

	Code	Local / Espace	Nb	m² SU	TOTAL m² SU	PRIORITE	CVEC/CPER	Nb PT / capacité	Nb position
BATIMENT 5 - R+5									
Locaux d'enseignement scientifique									
Département Chimie									
		Salle de TP ISS 1	1	72	72	PM	PM	25	
		Salle de TP ISS 2	1	72	72	PM	PM	25	
		Salle de TP ISS 3	1	77	77	PM	PM	25	
		Salle de TP ISS 4	1	67	67	1	CPER	25	
		Salle de TP ISS 5	1	100	100	PM	PM	35	
		Salle de TP ISS 6	1	96	96	PM	PM	35	
		Salle de TP ISS 7	1	76	76	PM	PM	25	
		Salle de TP ISS 8	1	74	74	PM	PM	25	
		Stockage 1	1	22	22	PM	PM		
		Stockage 2	1	40	40	1	CPER		
		Stockage 3	1	30	30	1	CPER		
		Stockage 4	1	15	15	PM	PM		
		Remplacement des paillasses	PM	PM	PM	EQUIP. TP	CPER		
Département Chimie									
		Salle de TP Chimie 04	1	306	306	PM	PM	48	
		Salle informatique	1	40	40	1	CPER	16	
		Bureau	1	19	19	PM	PM	2	
		Salle de préparation	1	46	46	1	CPER		
		Stockage	1	5,5	6	PM	PM		
		Remplacement des paillasses	PM	PM	PM	EQUIP. TP	CPER		
Salle de travail étudiants									
		Salle de travail 10 pl.	1	46	46	1	CPER		
Sanitaires									
		Sanitaires blocs A et C	2	20	40	1	CPER		

Description détaillée des besoins

Locaux d'enseignement scientifique – Département ISS

Salles de TP

Dans le cadre de l'opération, les salles de TP du bloc A sont réaffectées au Département ISS. L'opération prévoit le re-cloisonnement des salles en façade Sud, de façon à disposer de 4 salles de TP d'une capacité de 25 étudiants chacune, tout en créant un accès pour la salle de travail étudiants. Ces salles seront à terme équipées de paillasses humides pour les TP de biochimie. Ces salles sont communicantes et bénéficient de stockage de proximité.

Les salles de TP du bloc B, d'une capacité de 25 à 35 étudiants sont maintenues.

Stockages

Les locaux de stockage suivants sont prévus en lien avec les salles de TP ISS :

- Stockage 1 : cartographies. Ce local est réaffecté sans travaux dans le cadre de l'opération.
- Stockage 2 : salle de préparation avec matériel pédagogique et 1 frigo. Le local est équipé d'un point d'eau et d'une armoire ventilée pour le stockage de l'alcool. Ce local est réaffecté et reconfiguré dans le cadre de l'opération.
- Stockage 3 : matériel pédagogique, bois, mini-musée. Ce local est agrandi dans le cadre de l'opération pour rapatrier le stockage du bois notamment.

- Stockage 4 : collections, meuble extraction terre, réserve de matériel pédagogique. 1 frigo.

Locaux d'enseignement scientifique – Département de Chimie

Salles de TP

Il n'est pas prévu d'intervention fonctionnelle particulière pour les salles de TP.

La salle de TP 04 a une capacité théorique 48 élèves, et une capacité réelle d'une trentaine d'élèves en raison des équipements et paillasses nécessaires. Elle peut accueillir jusqu'à 4 groupes en simultané, soit 4 enseignants et 12 élèves (pm : taux d'encadrement 1 enseignant / 12 élèves). Aménagée comme un seul grand espace non cloisonné, cela favorise les échanges et crée des synergies. Cet aménagement permet aussi de bénéficier de paillasses « tampon » au centre de la salle pour entreposer du matériel. La partie manipulation (paillasses principales) est séparée de la partie rédaction (paillasses le long des fenêtres). Du stockage est prévu directement dans les salles de TP, sous les paillasses sèches et en périphérie (armoires, etc.).

Deux locaux de stockage sont regroupés pour créer une salle informatique similaire à celle du R+4, d'une capacité théorique maximale de 16 postes.

Locaux de préparation

Les locaux de préparation du Département de Chimie au R+5 sont les suivants :

- Une salle de préparation des TP, de rangement des matériels de travaux pratiques et des appareils d'expérimentation. La salle de préparation comporte une zone de stockage. La salle de préparation sera implantée à la place du bureau et du stockage actuels, et accessible directement depuis une salle de TP, et depuis la circulation si les contraintes IGH le permettent. La salle est équipée d'une sorbonne.
- Un bureau, attenant à une réserve et dédié aux techniciens de laboratoire. Le bureau compte 1 poste de travail.

Salle de travail étudiants

La reconfiguration des anciens bureau et atelier de Physique permettra d'aménager une salle de travail étudiants d'une capacité de 10 places.

La salle de travail étudiants constitue un espace de travail / détente de proximité, dans lequel les étudiants peuvent se rendre avant ou entre deux cours, pour travailler ou échanger. Ouverte à tous les étudiants, elle favorise la pluridisciplinarité.

La salle étudiants compte environ 10 assises, ainsi qu'un point d'eau. Sa conception favorise une ambiance calme et chaleureuse.

Sanitaires

Deux blocs sanitaires sont existants au R+5. L'opération prévoit leur rénovation sans extension et la mise aux normes PMR d'au moins 2 cabines pour chaque bloc.

h - R+6 et R+7

Vocation

Le R+6 et le R+7 regroupent un certain nombre de directions et de services de l'amU, qui n'accueillent pas d'étudiants et qui sont, pour la plupart, déjà présents dans le bâtiment. Ils sont positionnés aux derniers niveaux du bâtiment 5 pour être éloignés des flux étudiants.

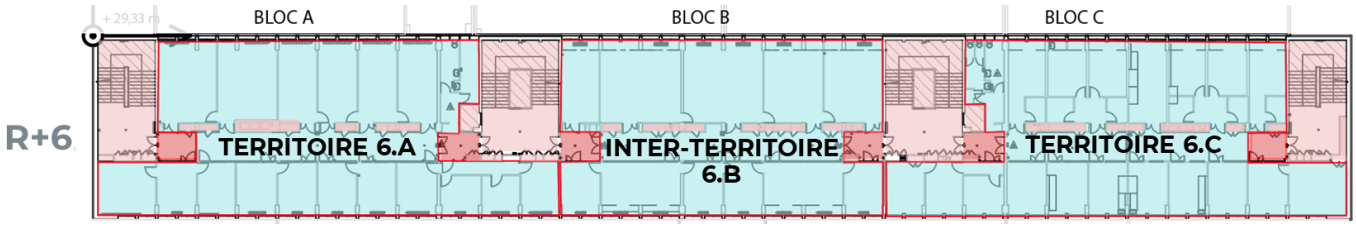
Ces deux niveaux font l'objet d'un réaménagement intérieur global, et sont organisés en territoires et inter-territoires tels que décrit précédemment.

L'objectif est de proposer des espaces de travail modernisés pour l'ensemble des directions.

Directions / Services & effectifs

Direction / Services	ETP	Résidents	PT
R+6 et R+7	152	143,6	118
Agence Comptable	28	28	23
DAF	8	8	7
DDD	8	7,2	6
DEVE - CIPE	11	10	8
DIRNUM	39	35	28
DRV - CST	12	9,9	8
SCASC	3	2,5	2
SCD	26	26	21
DRH	5	5	4
DFD	7	7	6
DHSE	1	1	1
DCP	4	4	4

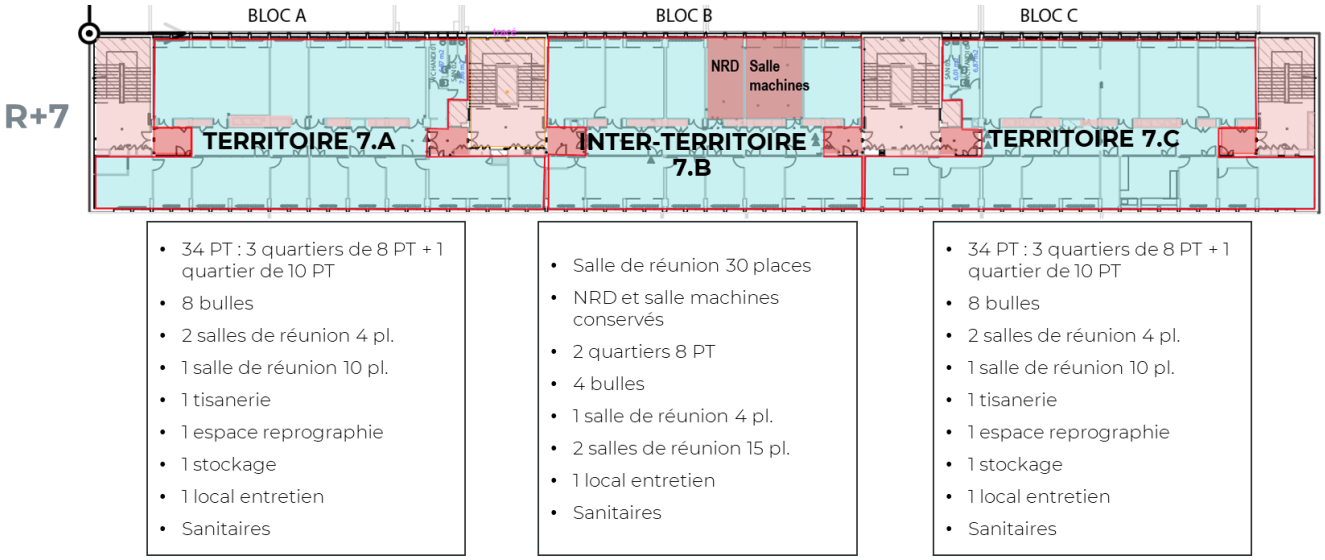
Implantations et compositions théoriques des espaces



- 34 PT : 3 quartiers de 8 PT + 1 quartier de 10 PT
- 8 bulles
- 2 salles de réunion 4 pl.
- 1 salle de réunion 10 pl.
- 1 tisanerie
- 1 espace reprographie
- 1 stockage
- 1 local entretien
- Sanitaires

- Foyer
- Bureaux SCASC
- 4 bulles
- 2 salles de réunion 4 pl.
- 1 salle de réunion 10 pl.
- 1 salle de réunion 20 pl.
- 1 local entretien
- Sanitaires

- 34 PT : 3 quartiers de 8 PT + 1 quartier de 10 PT
- 8 bulles
- 2 salles de réunion 4 pl.
- 1 salle de réunion 10 pl.
- 1 tisanerie
- 1 espace reprographie
- 1 stockage
- 1 local entretien
- Sanitaires



Les implantations des locaux sont données à titre indicatif. Elles pourront être retravaillées par le maitre d'œuvre en concertation avec les utilisateurs.

Ces implantations suivent les principes suivants :

- Les personnels sont répartis dans les quartiers des territoires. Les directions et les services doivent être, dans la mesure du possible, regroupés dans un même territoire (pas de séparation d'une direction sur deux territoires).
- Les locaux mutualisés sont regroupés dans les inter-territoires.

De la même manière, la taille et la configuration des quartiers, ainsi que la composition (nombre et surfaces) des locaux annexes pourront évoluer en concertation avec les utilisateurs

Tableau des besoins théoriques

	Code	Local / Espace	Nb	m² SU	TOTAL m² SU	PRIORITE	CVEC/CPER	Nb PT	Nb position	Capacité
BATIMENT 5 - R+6					**1 082**			**70**	**168**	
Territoires					**730**					
	Quartiers - Postes de travail				**510**					
		Quartier 8 PT	6	60	360	1	CPER	48		
		Quartier 10 PT	2	75	150	1	CPER	20		
	Locaux annexes				**220**					
		Bulle	16	3	48	1	CPER		16	
		Salle de réunion 4 pl.	4	8	32	1	CPER		16	
		Salle de Réunion 10 pl.	2	20	40	1	CPER		20	
		Tisanerie	2	16	32	1	CPER		8	
		Reprographie	2	4	8	1	CPER			
		Stockage	2	4	8	1	CPER			
		Local entretien	2	4	8	1	CPER			
		Sanitaires personnels	2	22	44	1	CPER			
Inter-territoire 6B					**352**					
		Foyer espace kitchenette	1	30	30	1	CPER			
		Foyer espace restauration	1	100	100	1	CPER		50	
		Foyer espace détente	1	50	50	1	CPER		16	
		Bureaux SCASC	1	14	14	1	CPER	2		
		Bulles	4	12	48	1	CPER		4	
		Salle de réunion 4 pl	2	16	32	1	CPER		8	
		Salle de réunion 10 pl	1	20	20	1	CPER		10	
		Salle de réunion 20 pl	1	50	50	1	CPER		20	
		Local ménage	1	8	8	1	CPER			
BATIMENT 5 - R+7					**1 032**			**68**	**127**	
Territoires					**730**					
	Quartiers - Postes de travail				**510**					
		Quartier 8 PT	6	60	360	1	CPER	48		
		Quartier 10 PT	2	75	150	1	CPER	20		
	Locaux annexes				**220**					
		Bulle	16	3	48	1	CPER		16	
		Salle de réunion 4 pl.	4	8	32	1	CPER		16	
		Salle de Réunion 10 pl.	2	20	40	1	CPER		20	
		Tisanerie	2	16	32	1	CPER		8	
		Reprographie	2	4	8	1	CPER			
		Stockage	2	4	8	1	CPER			
		Local entretien	2	4	8	1	CPER			
		Sanitaires personnels	2	22	44	1	CPER			
Inter-territoire 7B					**302**					
		Salle de Réunion 30 pl.	1	75	75	1	CPER		30	
		Quartier 8 PT	2	60	120	1	CPER		16	
		Bulle	2	3	6	1	CPER		2	
		Salle de réunion 4 pl.	1	8	8	1	CPER		4	
		Salle de réunion 15 pl.	1	30	30	1	CPER		15	
		Local entretien	1	2	2	1	CPER			
		NRD	1	24	24	PM	PM			
		Salle des machines	1	37	37	PM	PM			

Le nombre de poste de travail pour ces niveaux est de **138**.

Le nombre de position de travail pour ces niveaux est de **283**.

Description détaillée des besoins

Les locaux tertiaires ont été définis sur la base du ratio m²/résident et de scénarios étudiés au stade des études de programmation. Les surfaces sont des surfaces minimales. Le maitre d'œuvre sera libre de faire évoluer la composition et l'agencement des territoires en concertation avec les utilisateurs. Il veillera toutefois à un certain équilibre entre les territoires, à une certaine équité entre les services / direction, et à la flexibilité et l'évolutivité de l'aménagement intérieur.

Locaux des territoires

Quartiers et poste de travail

Au stade de la programmation, il est prévu pour chaque territoire :

- 3 quartiers de 8 PT ;
- 1 quartiers de 10 PT ;

⇨ Soit un total de 34 PT par territoire et 68 PT par niveau.

Le ratio par poste de travail est de **7,5m²/PT**. Ces ratios ont pour objectif de limiter la densité des espaces de travail pour les personnels et de favoriser l'acceptation de ce nouvel environnement de travail.

Les quartiers pourront prendre la forme d'îlot de 4 postes de travail séparés par du petit mobilier et/ou panneaux acoustiques.

Les quartiers pourront être séparés par des locaux de travail fermés (bulles, salles de réunion). L'acoustique sera particulièrement travaillée dans ces espaces, pour garantir le calme et limiter au maximum les nuisances sonores.

Locaux tertiaires annexes

- **Bulle** : dans chaque territoire, il sera prévu *a minima* **1 bulle pour 5 PT**. Une bulle est prévue pour accueillir 1 ou deux personnes. Il comprend une tablette adossée au mur et 1 à 2 chaises ou tabourets hauts. Elle pourra être en partie vitrée mais le maitre d'œuvre veillera à la qualité acoustique du local.
- **Salle de réunion 4 places** : ces salles seront équipées d'une table et de 4 chaises. La porte pourra être vitrée et/ou être décorée avec de la vitrophanie. L'acoustique sera particulièrement bien traitée pour ne pas gêner les personnes à l'extérieur de la salle.
- **Salle de réunion 10 places** : ces salles seront équipées d'une table et de 10 chaises. La porte pourra être vitrée et/ou être décorée avec de la vitrophanie. L'acoustique sera particulièrement bien traitée pour ne pas gêner les personnes à l'extérieur de la salle
- **Tisanerie** : chaque territoire disposera d'une tisanerie, un espace de convivialité, de détente, voire de travail comprenant a minima 4 places assises, ainsi qu'une petite kitchenette. La décoration et l'ambiance de cet espace seront soignées pour favoriser la détente et l'échange. Cet espace pourra être ouvert sur une circulation et devra bénéficier de lumière naturelle.
- **Reprographie** : chaque territoire disposera d'un espace reprographie équipé d'une imprimante-scanner. Cet espace pourra être semi-ouvert, afin de limiter les nuisances. Prévoir un plan de travail et une petite armoire de rangement pour le stockage du papier et le petit matériel.
- **Stockage :** chaque territoire disposera d'un stockage mutualisé pour du petit matériel et/ou sensible. Il sera équipé de rayonnages.
- **Local d'entretien** : un local ménage sera prévu dans chaque territoire pour faciliter l'entretien des locaux. Ce dernier comprendra 1 point d'eau EC/EF, un vidoir, un espace pour stocker les produits d'entretiens et le chariot.
- **Sanitaires** : chaque territoire disposera de blocs sanitaires H/F, dont un sera accessible aux personnes en situation de handicap. Ils seront équipés de lavabo et sèche-main.

Locaux des inter-territoires

Dans les inter-territoires, on trouvera deux invariants à retrouver obligatoirement :

- **Foyer :** le foyer est un grand espace de convivialité destinés aux personnels de l'amU. Il comprend 3 zones :
 - **Un espace kitchenette et coin café,**
 - **Un espace de restauration** dimensionné pour une cinquantaine de personne, équipés de chaise et de table.
 - **Un espace de détente** avec des assises et tables basses favorables à la détente et à la convivialité.

 L'acoustique sera particulièrement bien traitée dans cet espace, qui, par sa capacité d'accueil et son usage, pourrait être source de nuisances sonores. Etant un espace de repas, la ventilation devra également être performante. Enfin, le confort lumineux participera à la convivialité du lieu.

 Le bureau du SCASC se trouvera à proximité immédiate du foyer. Il comprendra deux postes de travail, une imprimante, et un placard sécurisé.
- **Salle de réunion de 30 places :** cette salle pour accueillir jusqu'à 30 personnes. L'apport en lumière naturel pourra être maitrisé et gradué.

Les autres locaux tertiaires sont des locaux de travail mutualisés. Une diversité de locaux est proposée au stade de la programmation, mais la capacité et le nombre pourront évoluer en concertation avec les utilisateurs. Au stade du programme, les locaux suivants sont proposés :

- **Bulle** : Une bulle est prévue pour 1 ou deux personnes. Il comprend une tablette adossée au mur et 1 à 2 chaises ou tabourets hauts.
- **Salle de réunion 4 places** : ces salles seront équipées d'une table et de 4 chaises,
- **Salle de réunion 10 places** : ces salles seront équipées d'une table et de 10 chaises.
- **Salle de réunion 10 places** : ces salles seront équipées d'une table et de 10 chaises.
- **Salle de réunion 20 places** : ces salles seront équipées d'une table et de 20 chaises

Les équipements numériques sont précisés dans les fiches-espaces.

L'acoustique des bulles et des salles de réunions sera particulièrement bien traitée pour ne pas gêner les personnes à l'extérieur de la salle.

Les bulles et les salles de réunions pourront être en partie vitrée et/ou agrémentée avec de la vitrophanie.

Dans chaque inter-territoire, un **local dédié à l'entretien** est prévu. Il est équipé d'un évier avec EC/EF, un vidoir, de rayonnage pour le stockage des produits d'entretiens, et d'un espace pour le stockage du chariot d'entretien.

NRD et salle des machines

Dans l'inter-territoire 7B, sont positionnés actuellement le local **NRD** et la **salle des machines** de la DIRNUM. Dans l'opération, ces surfaces doivent être conservées pour ces usages. Ces deux locaux sont sécurisés par des portes blindées et par des caméras de surveillance dans la circulation qu'il conviendra de maintenir.

Au stade de la programmation, une mise en conformité urgente est demandée pour ces locaux par la commission de sécurité . Toutefois, si les interventions ne sont pas pour tout ou partie réalisées lors des études de conception du maitre d'oeuvre, ces dernières pourront être prévues dans le cadre de l'opération.

Il s'agira :

- Dans le local NRD, de conserver les baies des réseaux actuels, avec une circulation autour,
- Dans la salle des machines, de prévoir :
 - un espace pour les bouteilles de gaz servant à la sécurité incendie de ces locaux (à créer au stade de la programmation)
 - un espace pour deux autres baies de réseaux (idem existant)
 - un espace pour le stockage de matériel informatique géré par la DIRNUM, composé de rayonnage et devant être sécurisé (surface réduite par rapport à l'existant).

Ces locaux sont et devront être équipés d'un système de refroidissement actif. Le maitre d'œuvre pourra réfléchir à l'optimisation et l'amélioration du système en place.

Les baies dans le NRD et dans la salle des machines sont gérées par des entités différentes. Aussi, elles doivent être équipés d'un contrôle d'accès distinct. Il en est de même pour le local de stockage des bouteilles de gaz. Aussi, 4 contrôles d'accès distincts et sécurisés devront être prévus.

I.3 - Bâtiment 12

Vocation

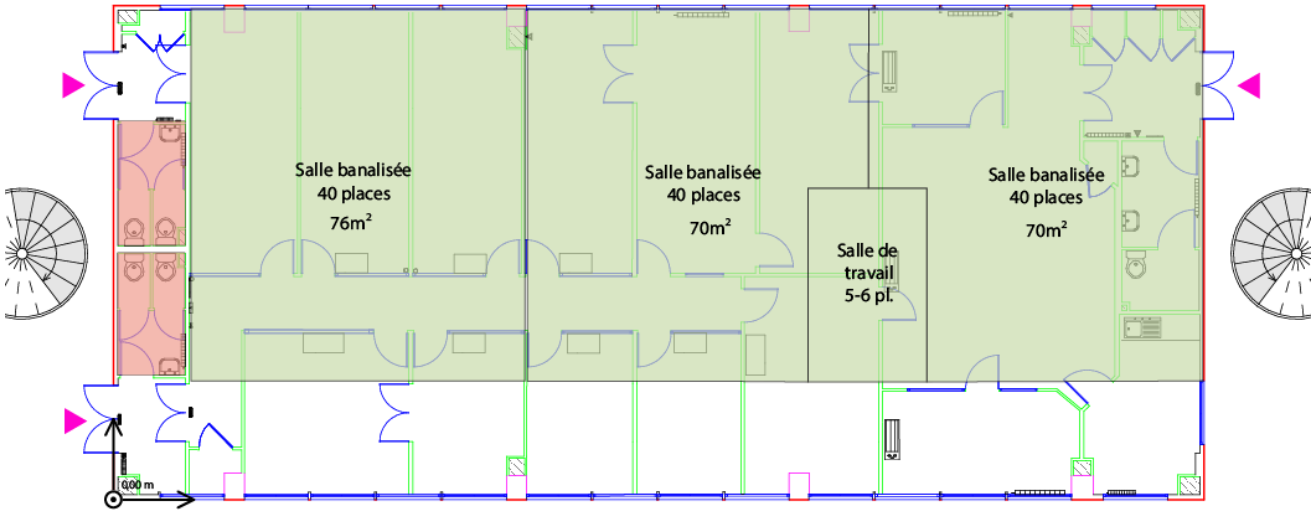
Dans le cadre de l'opération, le bâtiment 12 acquiert une vocation d'enseignement. Les deux niveaux sont entièrement reconfigurés pour aménager des salles d'enseignement d'une capacité de 40 places chacune. Les salles sont banalisées, informatiques, dédiées aux langues ou à la licence Sciences et Humanités.

Les locaux implantés dans le bâtiment seront aisément accessibles depuis le bâtiment 05, en passant par la dalle du rez-de-jardin.

Une intervention globale est prévue sur le bâtiment 12, notamment son intégration dans le périmètre IGH, sa mise en accessibilité avec la création d'un ascenseur.

Plan détaillé des niveaux

Scénario retenu au stade des études de programmation :



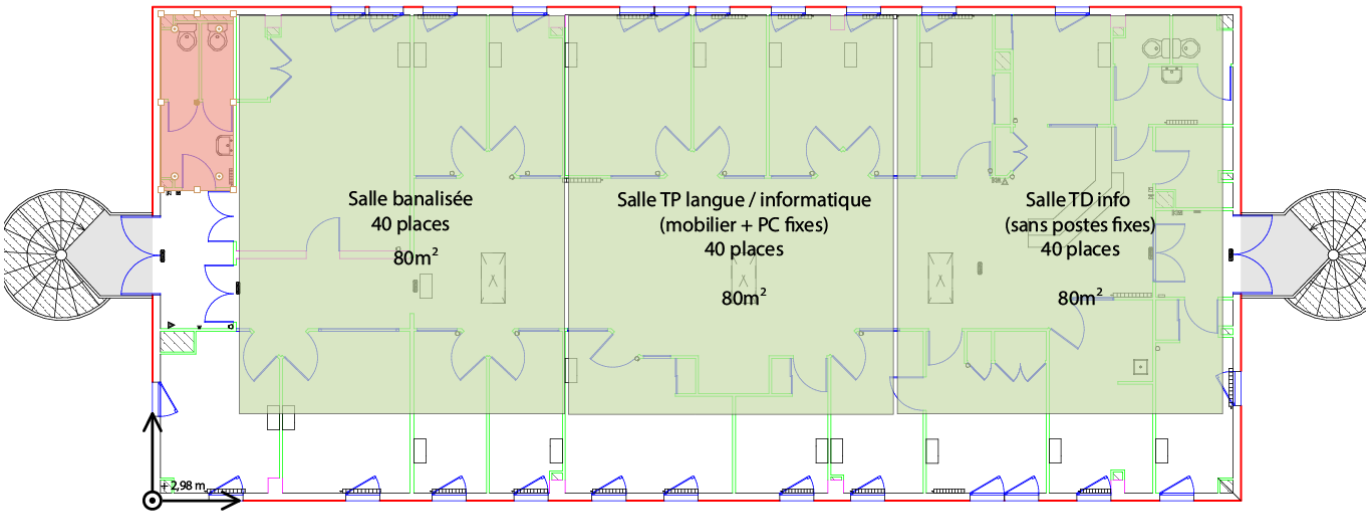

Salle banalisée
40 places
80m²
Salle TP langue / informatique
(mobilier + PC fixes)
40 places
80m²
Salle TD info
(sans postes fixes)
40 places
80m²
+ 2,98 m

Tableau de surface détaillé

	Code	Local / Espace	Nb	m² SU	TOTAL m² SU	PRIORITE	CVEC/CPER	*Nb PT / capacité*	*Nb position*
BATIMENT 12									
	Locaux d'enseignement général								
		Salle banalisée	4	80	320	1	CPER	40	
		Salle TP langue / informatique	1	80	80	1	CPER	40	
		Salle TD informatiques	1	80	80	1	CPER	40	
	Salle de travail étudiants								
		Salle de travail 5 pl.	1	15	15	1	CPER	5	
	Sanitaires								
		Sanitaires	2	8	16	1	CPER		

Description détaillée des besoins

Locaux d'enseignement général

L'opération prévoit la création des locaux suivants :

- 4 salles banalisées 40 places ;
- 1 salle TP langue / informatique d'une capacité de 40 places ;
- 1 salle de TD informatique d'une capacité de 40 places.

Les salles banalisées disposent de tables de travail pouvant être organisées avec différentes configurations. Elles sont essentiellement destinées aux travaux dirigés et aux cours magistraux. Elles bénéficient de prises complémentaires, permettant aux étudiants de prendre des notes sur ordinateurs. Les salles sont accessibles depuis la circulation et sont communicantes.

Deux salles banalisées communiquent avec la salle de travail étudiants. Ainsi, ces salles pourront être utilisées par la Licence Sciences et Humanités dans l'idée reconfigurer l'existant en proposant aux étudiants de travailler à proximité des salles de TP.

Les salles TP langue / informatique sont des salles mixtes, utilisables pour les cours de langues ou d'informatique. Pour les enseignements de langue, leur conception favorise une participation active des élèves dans les exercices d'apprentissage des langues et leur permet de s'exercer davantage grâce aux équipements proposés : postes informatiques, casques, magnétophone virtuel, etc. Tous les élèves peuvent donc travailler en simultané sans se gêner.

Chaque laboratoire de langues compte 40 postes informatiques élèves et 1 poste enseignant. Leur configuration peut-être en ilots, rangées, « U ».

Enfin, la salle TD informatiques est une salle de 40 places sans postes informatiques fixes. En revanche, elle dispose d'au moins une prise par place, permettant aux enseignants et élèves d'utiliser des ordinateurs portables.

D'une manière générale, les salles seront conçues de manière à être modulables et confortables. Elles bénéficieront d'apports en lumière adaptée, sans éblouissement ni surchauffe. Le traitement acoustique des locaux sera adapté aux usages.

Salle de travail étudiants

La salle de travail étudiants constitue un espace de travail / détente de proximité, dans lequel les étudiants peuvent se rendre avant ou entre deux cours, pour travailler ou échanger. Ouverte à tous les étudiants, elle favorise la pluridisciplinarité.

La salle étudiants compte environ 5 assises. Sa conception favorise une ambiance calme et chaleureuse.

Sanitaires

Il sera prévu à chaque étage un bloc sanitaire mixte, avec deux cabines dont au moins 1 PMR. Chaque bloc sanitaire est également équipé d'un point d'eau.

Ils seront répartis de façon à être aisément accessible depuis l'ensemble des salles du bâtiment sans gêner les flux des étudiants.

II. ESPACES ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Vocation

Les espaces extérieurs inclus au périmètre de l'opération sont les suivants :

- Les 4 patios au rez-de-chaussée du bâtiment 05 ;
- L'emprise de l'actuel bâtiment 11 (cafeteria), démoli dans le cadre de l'opération et aménagé en terrasse.

Dans le cadre d'un équipement universitaire, les espaces extérieurs sont conçus comme des espaces « à usages », et non uniquement comme des lieux de passages. Ils contribuent pleinement à la qualité d'usage du campus et son attractivité. De ce fait, leur traitement fera l'objet d'une attention particulière. Le concepteur veillera notamment à ce que les espaces extérieurs :

- Soient une source de confort, d'ombre, de détente ;
- Ne soient pas source de nuisance vis-à-vis des locaux attenants ;
- Contribuent pleinement à l'animation du rez-de-chaussée du bâtiment 05 ;
- Soient traités comme le prolongement des espaces bâtis, des lieux d'activités, d'échange ;
- Renforcent la lisibilité des cheminements et des flux, ainsi que la desserte des différentes fonctions ;
- S'inscrivent dans la démarche globale de réaménagement du campus, et soient de ce fait cohérents avec les orientations de l'amU.

Plan détaillé du niveau



Tableau détaillé des surfaces

	Code	Local / Espace	Nb	m² SU	TOTAL m² SU	PRIORITE	CVEC/CPER	Nb PT	Nb position	Capacité
ESPACES EXTERIEURS										
		Terrasse cafétéria	1	200	200	1	CVEC			100
		Patio 1	1	395	395	1	CVEC			
		Patio 2	1	196	196	1	CVEC			
		Patio 3	1	161	161	2	CPER			
		Patio 4	1	364	364	2	CVEC			

Description des interventions

Espaces extérieurs en lien avec la cafétéria

La terrasse sera aménagée à la place de l'actuelle cafétéria, démolie dans le cadre de l'opération. La terrasse permettra aux étudiants et usagers de se restaurer en extérieur : ils pourront y accéder librement pour consommer un repas amené de l'extérieur ou acheter sur place. Ainsi, la terrasse est équipée de mobilier fixe, de tables et de chaises.

Cet espace sera également accessible en dehors des heures de repas. Les usagers pourront l'investir le temps d'une pause, ou pour travailler, échanger. Son traitement sera particulièrement soigné et convivial.

Dans la mesure du possible, les trois arbres existants proches de la façade du bâtiment 5 et du bâtiment 12 seront conservés, dans le but de conserver un masque végétal sur la façade Sud du bâtiment 12, et de faire de l'ombre sur la terrasse.

Des systèmes d'ombrages ou pergola pourront être proposés pour améliorer le confort des usagers.

Les patios

Les patios occupent une place particulièrement stratégique : du fait de la configuration du bâtiment 05, de la répartition des fonctions et de l'organisation des flux, les patios contribueront à la lisibilité et l'animation du rez-de-chaussée. Leur traitement permettra de renforcer la perméabilité entre le bâtiment et l'extérieur.

Le patio 1 est prioritaire car il constitue le futur point d'entrée principal vers le bâtiment 05, et est sera directement connecté à la nouvelle cafétéria. Son traitement est convivial, et favorise une distribution lisible et efficace des flux.

Les patios 2 et 3 nécessitent un traitement plus calme et confidentiel. Ils sont conçus comme des lieux traversés, mais sans que les flux ne gênent les activités qui ont lieu dans les locaux attenants.

Le patio 4 fait le lien depuis la résidence CROUS en projet et la future épicerie solidaire – ressourcerie. De ce fait, il constitue un espace de vie étudiante à part entière, dans le prolongement des fonctions attenantes. Il est conçu comme un espace de regroupement, d'échange, de rencontre et d'information à destination des étudiants.

Les patios seront majoritairement végétalisés, offrant des possibilités d'îlot de fraicheur.

Par ailleurs, les patios seront susceptibles d'accueillir des événements ponctuels et des temps conviviaux. Ainsi, le concepteur devra prévoir des arrivées et branchements qui pourront être utilisés durant ces événements.

Aire de livraison et accès des engins de premiers secours

La voie Pompiers devra être maintenue, tout comme les accès aux colonnes sèches situés dans le patio 1 (cf. schéma ci-dessous).



Cette même voie servira également aux livraisons de la cafétéria, permettant de dédier la terrasse aux usagers, et évitant de croiser des flux piétons / véhicules.